



**DELIBERATION N° 24/001 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE  
APPROUVANT LE PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION DE L'ASSEMBLÉE DE  
CORSE DES 20 ET 21 DÉCEMBRE 2023**

**CHÌ APPROVA U PRUCESU VERBALE DI A SESSIONE DI L'ASSEMBLEA DI  
CORSICA DI I 20 È 21 DI DICEMBRE DI U 2023**

**SEANCE DU 1ER FÉVRIER 2024**

L'an deux mille vingt quatre, le premier février, l'Assemblée de Corse, convoquée le 19 janvier 2024, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse.

**ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.**

Jean-Félix ACQUAVIVA, Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Jean-Baptiste ARENA, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Jean BIANCUCCI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Vannina CHIARELLI-LUZI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Eveline GALLONI D'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Ghjuvan'Santu LE MAO, Don Joseph LUCCIONI, Saveriu LUCIANI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGO, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Hervé VALDRIGHI, Hyacinthe VANNI

**ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :**

M. Paul-Félix BENEDETTI à Mme Véronique PIETRI  
Mme Vanina BORROMEI à M. Pierre POLI  
Mme Valérie BOZZI à Mme Angèle CHIAPPINI  
Mme Christelle COMBETTE à Mme Marie-Thérèse MARIOTTI  
Mme Lisa FRANCISCI-PAOLI à M. Don Joseph LUCCIONI  
Mme Vanina LE BOMIN à M. Saveriu LUCIANI  
M. Jean-Jacques LUCCHINI à M. Jean-Paul PANZANI  
Mme Sandra MARCHETTI à Mme Frédérique DENSARI  
M. Paul QUASTANA à Mme Marie-Claude BRANCA  
Mme Anne-Laure SANTUCCI à M. Joseph SAVELLI  
Mme Julia TIBERI à M. Jean-Christophe ANGELINI

**ETAIT ABSENTE : Mme**

Josephina GIACOMETTI-PIREDDA

**L'ASSEMBLEE DE CORSE**

- VU** le Code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IV<sup>ème</sup> partie, et notamment ses articles L. 4132-12 et L. 4422-10,
- VU** la délibération n° 21/119 AC de l'Assemblée de Corse du 22 juillet 2021 approuvant le cadre général d'organisation et de déroulement des séances publiques de l'Assemblée de Corse, modifiée,
- VU** le règlement intérieur de l'Assemblée de Corse, et notamment son article 60,
- SUR** rapport de la Présidente de l'Assemblée de Corse,

**APRES EN AVOIR DELIBERE**

À l'unanimité,

**Ont voté POUR (62) : Mmes et MM.**

Jean-Félix ACQUAVIVA, Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Jean-Baptiste ARENA, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Vanina BORROMEI, Valérie BOZZI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Vannina CHIARELLI-LUZI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI-PAOLI, Eveline GALLONI D'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Saveriu LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGIO, Paul QUASTANA, Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Julia TIBERI, Hervé VALDRIGHI, Hyacinthe VANNI

**ARTICLE PREMIER :**

**APPROUVE** le procès-verbal de la session de l'Assemblée de Corse des 20 et 21 décembre 2023, tel qu'annexé à la présente délibération.

**ARTICLE 2 :**

La présente délibération fera l'objet d'une publication sous forme électronique sur le site internet de la Collectivité de Corse.

Ajacciu, le 1er février 2024

La Présidente de l'Assemblée de Corse,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'M. Maupertuis', with a horizontal line drawn underneath the signature.

Marie-Antoinette MAUPERTUIS

# **ASSEMBLEE DE CORSE**

1 ERE SESSION ORDINAIRE DE 2024

REUNION DES 01 ET 2 FÉVRIER 2024

**RAPPORT DE MADAME  
LA PRESIDENTE DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE**

**APPRUVAZIONE DI U PRUCESU VERBALE DI A  
SESSIONE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA  
DI I 20 È 21 DI DICEMBRE DI U 2023**

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION DE  
L'ASSEMBLÉE DE CORSE DES 20 ET 21 DÉCEMBRE 2023**

**RAPPORT DE MADAME LA PRESIDENTE DE L'ASSEMBLEE DE CORSE  
RAPORTU DI A SIGNORA PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA**

Le Code général des collectivités territoriales prévoit, dans ses articles L. 4132-12 et L. 4422-10, que « *le procès-verbal de chaque séance (...) est arrêté au commencement de la séance suivante (...). Les procès-verbaux des séances sont signés par la Présidente de l'Assemblée de Corse.* »

En application de ces dispositions, reprises à l'article 60 du règlement intérieur de notre Assemblée, il convient d'adopter, lors de la session des 1<sup>er</sup> et 2 février, le procès-verbal de la séance précédente, joint au présent rapport.

Je vous saurai obligée de bien vouloir en délibérer.

## ASSEMBLEE DE CORSE

### SESSION EXTRAORDINAIRE DES 20 ET 21 DECEMBRE 2023

#### COMPTE RENDU SYNTHÉTIQUE

#### SEANCE DU 20 DECEMBRE 2023

Le 20 décembre 2023, à 10 heures 25, l'**Assemblée de Corse** dûment convoquée par sa Présidente en exercice, **Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS**, s'est réunie en application des dispositions du code général des collectivités territoriales dans l'hémicycle Jean-Paul de ROCCA SERRA.

Cette session extraordinaire se tient en mode présentiel.

**Le Vice-président VANNI** ouvre la séquence des questions orales.

#### Question n° 1

« Lutte contre la pyrale du buis » (n° 2023/E7/084) par **M. BIANCUCCI** au nom du groupe **Fà Populu Inseme**, la réponse est formulée par **M. ARMANET**.

#### Question n° 2

« Chì avvene è chì sustegnu per a pesca corsa » (n° 2023/E7/085) par **M. QUASTANA** au nom du groupe **Core In Fronte**, la réponse est formulée par **M. ARMANET** et complétée par **le Président SIMEONI**, ce dernier salue les représentants des pêcheurs qui sont présents dans la tribune des invités.

Durant cet échange, **la Présidente MAUPERTUIS** a pris place à la tribune en lieu et place de **M. VANNI**. Elle présente ses excuses aux élus, après les avoir salués, et précise qu'elle était retenue par l'enregistrement d'une émission de télévision.

**Mme DUVAL** fait observer qu'il existait une commission chargée des problématiques liées à la pêche au sein de laquelle elle siégeait. Elle s'interroge sur le devenir de cette instance.

Question n° 3

« Travaux de réfection du collège Jean NICOLI à Propriano » (n° 2023/E7/081) par **Mme DUVAL** au nom du groupe **Un Soffiu Novu**, la réponse est formulée par **Mme LUCIANI**.

Question n° 4

« Vocation du couvent de Sainte Lucie de Tallano et projet Hysteria » (n° 2023/E7/082) par **Mme PEDINIELLI** au nom du groupe **Un Soffiu Novu**, la réponse est formulée par **le Président du Conseil exécutif de Corse**, **Mme PEDINIELLI** remercie l'intéressé pour le contenu de celle-ci.

Question n° 5

« Filière ovine » (n° 2023/E7/083) par **Mme PIERI** au nom du groupe **Un Soffiu Novu**, la réponse est formulée par **M. LIVRELLI**.

**La Présidente de l'Assemblée de Corse** demande à **Mme MARCHETTI, secrétaire de séance**, de procéder à l'appel nominal.

Sont présents :

**Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse,**

**M. Hyacinthe VANNI, Vice-président de l'Assemblée de Corse,**  
**Mme Nadine NIVAGGIONI, Vice-présidente de l'Assemblée de Corse,**

**Mmes et MM. Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Jean-Baptiste ARENA, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Angèle CHIAPPINI, Vannina CHIARELLI LUZI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI PAOLI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Pierre GUIDONI, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Saveriu LUCIANI, Sandra**

**MARCHETTI, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Pierre POLI, Louis POZZO di BORGIO, Paul QUASTANA, Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI et Hervé VALDRIGHI.**

**Sont absents et représentés :**

**M. Jean-Felix ACQUAVIVA par M. Ghjuvan'Santu LE MAO,  
M. Jean BIANCUCCI par Mme Muriel FAGNI,  
M. Didier BICCHIERAY par Jean-Michel SAVELLI,  
M. Jean-Marc BORRI par Mme Françoise CAMPANA,  
Mme Vanina BORROMEI par Mme Vanina LE BOMIN,  
Mme Valérie BOZZI par Mme Chantal PEDINIELLI,  
Mme Marie-Claude BRANCA par Mme Véronique PIETRI,  
Mme Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS par M. Romain COLONNA,  
Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI par M. Pierre GUIDONI,  
M. Xavier LACOMBE par Mme Marie-Anne PIERI,  
M. Jean-Jacques LUCCHINI par M. François SORBA,  
M. Don Joseph LUCCIONI par Mme Sandra MARCHETTI,  
Mme Marie-Thérèse MARIOTTI par M. Jean-Martin MONDOLONI,  
M. Antoine POLI par M. Saveriu LUCIANI,  
M. Jean-Louis SEATELLI par M. Georges MELA,  
Mme Julia TIBERI par M. Pierre POLI.**

**Sont absentes :**

**Mmes Josepha GIACOMETTI PIREDDA et Juliette PONZEVERA.**

**Sont présents en qualité de membres du Conseil exécutif de Corse**

**:**

**M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse,**

**Mme Bianca FAZI, Conseillère exécutive, en charge du social et de la santé,**

**M. Julien PAOLINI, Conseiller exécutif, Président de l'Agence d'Aménagement durable, d'Urbanisme et d'Energie de la Corse,**

**M. Guy ARMANET, Conseiller exécutif, Président de l'Office de l'Environnement de la Corse,**

**Mme Angèle BASTIANI, Conseillère exécutive, Présidente de l'Agence du Tourisme de la Corse,**

**M. Gilles GIOVANNANGELI, Conseiller exécutif, Président de l'Office d'Équipement Hydraulique de la Corse,**  
**Mme Antonia LUCIANI, Conseillère exécutive,** en charge de la culture, du patrimoine, de l'éducation et de la formation,  
**M. Dominique LIVRELLI, Conseiller exécutif, Président de l'Office de Développement Agricole et Rural de la Corse.**

**La Présidente de l'Assemblée de Corse** constate que le quorum est atteint et elle ouvre la séance à 11 heures 27.

Elle formule une pensée émue à l'attention du docteur CHIARELLI récemment disparu, elle y associe son épouse. Elle mentionne qu'il a siégé à trois reprises au sein de **l'Assemblée de Corse**. Elle invite l'ensemble des présents à respecter une minute de silence.

A l'issue, elle se dirige vers le pupitre pour y prononcer une allocution.

**La Présidente de l'Assemblée de Corse** dit qu'il s'agit de la dernière session de l'exercice 2023. Elle ajoute que l'an dernier se clôturaient à la même période les quarante ans de l'institution. Elle procède à un bilan de l'activité de l'année qui s'achève. **L'Assemblée de Corse** s'est réunie à quinze reprises. Elle a tenu une session extraordinaire sur l'autonomie et une session solennelle en présence du Président de la République. Elle insiste sur la remise en cause par le préfet de Corse du règlement intérieur adopté par les élus. A cette occasion, la représentation territoriale a fait montre de sa réactivité et de sa capacité à s'adapter en mettant en place un dispositif de traduction simultanée.

**La Présidente MAUPERTUIS** rappelle que **l'Assemblée de Corse** a engagé deux cycles de travaux : l'un sur les dérives mafieuses dont elle souligne le caractère inédit, l'autre sur l'autonomie avec des recherches de convergences entre les différents groupes politiques.

**La Présidente de l'Assemblée de Corse** en conclut que **l'Assemblée de Corse** incarne la matrice du débat démocratique et constitue la caisse de résonance des Corses. Elle cite Karl POLANYI qui écrivait que « *les institutions sont les incarnations d'un sens et d'un projet humain.* ». Celles-ci comptent car elles permettent de réguler, d'organiser et de décider. Elles comptent également car elles existent avant celles et ceux qui sont présents aujourd'hui dans cet hémicycle et elles existeront après.

**La Présidente MAUPERTUIS** considère que la réforme constitutionnelle ouvre la porte à des changements importants sur l'architecture

institutionnelle, l'organisation territoriale et le mode de scrutin. Le travail mené est fondamental. Il est indispensable de disposer d'institutions équilibrées, efficaces et solides. Il convient en effet de s'inscrire dans la durée et dans la stabilité. Il appartient à la représentation territoriale de songer aux générations futures. Elle remercie les services pour l'implication qu'ils manifestent, le travail s'avérant particulièrement soutenu.

**La Présidente de l'Assemblée de Corse** achève son intervention en abordant le thème de la problématique de la pauvreté. Un Corse sur cinq est concerné par la souffrance, l'isolement et la précarité. Elle formule des vœux pour des temps meilleurs.

**Le Président du Conseil exécutif de Corse** s'associe à l'hommage rendu au docteur Joseph CHIARELLI et pense tout particulièrement à son fils, Pierre. Il cite également Jean-Michel SIMONETTI, cadre de **la Collectivité de Corse** récemment décédé et partage la peine de tous les élus et fonctionnaires qui ont perdu un être cher. Il évoque la mémoire de la mère du Père VALERY, tante germaine de Norbert PANCRAZI. Il n'oublie pas Vincent CASTOLA, doyen de la faculté. Ce dernier a reçu un hommage public. Il s'agit en effet d'une perte considérable et il apporte son soutien à la famille.

**Le Président SIMEONI** est heureux de partager un repas avec l'ensemble des élus. Il apprécie ces instants de convivialité. Il songe aussi à toutes celles et tous ceux qui souffrent. La solidarité et la fraternité ne se divisent pas.

**Le Président du Conseil exécutif de Corse** aborde à présent l'actualité récente. Il la qualifie de lourde pour la France et pour le monde. Il rappelle que la représentation territoriale est l'héritière et la continuatrice d'un combat, de valeurs et d'idéaux portés par Pasquale PAOLI : liberté religieuse, fraternité, solidarité, égalité entre les sexes. Aussi, porte-t-elle une vision du monde et il advient parfois que les convulsions de la vie politique française lui soient étrangères.

**Le Président SIMEONI** estime que l'année qui s'achève a été riche et que celle qui débutera dans quelques jours le sera tout autant. L'institution recevra les membres de la commission des affaires sociales et celle des finances de l'Assemblée nationale. Il évoque le soutien de l'Association des Régions de France à la démarche engagée et ceux de Carole DELGA et de François HOLLANDE. Le climat d'ensemble est favorable. Il note une volonté générale de créer les conditions politique

de la réussite. Il qualifie cela de chance pour la Corse et la République. La présidente de l'Assemblée nationale se rendra également en Corse, elle sera peut-être accompagnée par le président du Sénat. Il appartient à la représentation territoriale de donner à ce projet une expression concrète et d'y impliquer d'autres élus.

**Le Président du Conseil exécutif de Corse** précise qu'il y aura une question constitutionnelle propre à la Corse. Cela est important. Une telle disposition permet d'éviter que celle-ci soit examinée avec d'autres problématiques, ce qui est susceptible de fragiliser la démarche. Les deux assemblées seraient réunies entre le mois de mai et celui d'octobre. Le calendrier est court.

**Le Président SIMEONI** conclut en indiquant que les fêtes de Noël constituent un moment de partage en famille mais qu'il convient, dans cet esprit, de nourrir une pensée pour les pauvres. Il souhaite que la Corse et son peuple s'engagent sur les voies de la paix et de l'émancipation.

## **RAPORTI DI A PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA / RAPPORTS DE LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE**

### **RAPPORT 349**

**Raportu n° 349 : Approvazione di u pruceddu verbale in estenso di a sessione sulenna di l'Assemblea di Corsica di u 28 di sittembri di u 2023**

**Rapport n° 349 : Approbation du procès-verbal in extenso de la session solennelle de l'Assemblée Corse du 28 septembre 2023**

**La Présidente MAUPERTUIS** présente le compte-rendu in extenso de la session solennelle du 28 septembre 2023 à laquelle le Président de la République a participé. Elle invite les élus à lui faire part de leurs remarques et observations.

Constatant qu'aucun élu n'a sollicité la parole, elle met aux voix le texte.

**Etaient absents : Mmes et M. Jean-Christophe ANGELINI, Josepha GIACOMETTI PIREDDA et Juliette PONZEVERA.**

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

**Ont voté pour : Mmes et MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Danielle ANTONINI, Jean-Baptiste ARENA, Véronique ARRIGHI, Serena**

**BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Vanina BORROMEI, Valérie BOZZI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Vannina CHIARELLI LUZI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI PAOLI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Saveriu LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Louis POZZO di BORGIO, Paul QUASTANA, Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Julia TIBERI, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.**

**POUR : 60  
CONTRE : 0  
ABS. : 0  
NP : 0**

### **RAPPORT 381**

**Raportu n° 381 : Approvazione di PV sessione di l'Assemblea di Corsica u 30 di nuvembre di u 2023 è u 1<sup>mu</sup> di dicembre di u 2023.**

**Rapport n° 381 : Approbation PV sessions de l'Assemblée de Corse 30 novembre 2023 et 1<sup>er</sup> décembre 2023.**

**La Présidente de l'Assemblée de Corse soumet à présent dans les mêmes conditions le procès-verbal des 30 novembre et 1<sup>er</sup> décembre 2023.**

**Etaient absents : Mmes et M. Jean-Christophe ANGELINI, Josepha GIACOMETTI PIREDDA et Juliette PONZEVERA.**

Il est approuvé à l'unanimité.

**Ont voté pour : Mmes et MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Danielle ANTONINI, Jean-Baptiste ARENA, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Didier**

**BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Vanina BORROMEI, Valérie BOZZI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Vannina CHIARELLI LUZI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI PAOLI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Saveriu LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Louis POZZO di BORGIO, Paul QUASTANA, Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Julia TIBERI, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.**

**POUR : 60  
CONTRE : 0  
ABS. : 0  
NP : 0**

## **LINGUA CORSA / LANGUE CORSE**

### **RAPPORT 345**

**Raportu n° 345 : Accumpagnamentu di strutture i n u quattru di u dispositivu « corsi immersivi » di u 2023.**

**Rapport n° 345 : Accompagnements de structures dans le cadre du dispositif « cours immersifs » 2023.**

**Le Président du Conseil exécutif de Corse présente le rapport.**

**Mme DENSARI donne lecture du rapport de la Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale et des Enjeux Sociétaux. Un avis favorable a été délivré. Le groupe Un Soffiu Novu n'a pas participé au vote et M. GHIONGA était absent.**

**M. Joseph SAVELLI précise que la Commission des Finances et de la Fiscalité a donné un avis favorable. Les groupes Un Soffiu Novu, Avanzemu et Core In Fronte n'ont pas participé au vote.**

**M. LUCIANI**, après avoir formulé deux remarques sur les questions orales, évoque le contenu de l'article 8 des conventions. Il juge par ailleurs qu'il convient de prévoir une allocation. Il suggère qu'un rapport d'étape soit établi en 2024 et incite l'exécutif à conduire une réflexion sur le concept de « E case di a lingua » au titre desquelles il y a lieu d'envisager une autre organisation. Il mentionne qu'il a formulé une question portant sur « a festa di a lingua » pour laquelle il n'a pas obtenu de réponse.

**M. COLONNA** observe que les difficultés ont été levées et il est satisfait qu'une solution ait été trouvée pour les associations ne répondant pas aux critères du dispositif initial.

**M. GHIONGA** note que le rapport met en évidence l'existence d'autres possibilités que celle de « E case di a lingua ».

**M. MONDOLONI** s'interroge sur la manière dont sera formalisée l'évaluation de cette politique. Il réclame la création de conditions pour parvenir à évaluer le dispositif considéré.

**M. BENEDETTI** constate que les associations qui « ont échoué » ont été « repêchées ». Il regrette l'absence de structures immersives à Aiacciu et aussi une politique du coup par coup. Il serait souhaitable d'envisager une vraie politique territoriale en la matière.

**Le Président SIMEONI** rend un hommage appuyé au travail accompli par les services malgré les mauvaises conditions dans lesquelles évolue la direction de la langue corse avec un directeur souffrant. Cette unité sera, en conséquence, renforcée. L'évaluation est une priorité et les conventions prévoient des restitutions. Il ajoute que tous les projets cohérents feront l'objet d'un soutien. Nonobstant, **la Collectivité de Corse** n'est pas en mesure de se substituer aux acteurs qui sont tenus de porter des projets. En tout état de cause, l'institution a tout mis en œuvre pour que les associations évoluent dans les meilleures conditions.

**La Présidente de l'Assemblée de Corse** sollicite le suffrage des élus.

**Etaient absents : Mmes et M. Jean-Christophe ANGELINI, Josepha GIACOMETTI PIREDDA et Juliette PONZEVERA.**

Le rapport est adopté à l'unanimité.

**Ont voté pour** : Mmes et MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Danielle ANTONINI, Jean-Baptiste ARENA, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Vanina BORROMEI, Valérie BOZZI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Vannina CHIARELLI LUZI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI PAOLI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Saveriu LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Louis POZZO di BORGO, Paul QUASTANA, Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Julia TIBERI, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.

**POUR : 60**

**CONTRE : 0**

**ABS. : 0**

**NP : 0**

### **RAPPORT 344**

**Rapportu n° 344 : Premiu Andria FAZI 2023.**

**Rapport n° 344 : Prix Andria FAZI 2023.**

Le rapport est présenté par le **Président SIMEONI**.

**Mme DENSARI** lit le rapport de la **Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale et des Enjeux Sociétaux**. Celle-ci a formulé un avis favorable. Le groupe **Un Soffiu Novu** n'a pas participé au vote et **M. GHIONGA** était absent.

**M. Joseph SAVELLI** rapporte que la **Commission des Finances et de la Fiscalité** a émis un avis favorable. Les groupes **Un Soffiu Novu** et **Core In Fronte** n'ont pas participé au vote.

**La Présidente MAUPERTUIS** précise que le prix sera remis demain.

**M. LUCIANI**, après avoir fait une observation sur l'usage d'un terme en langue corse, évoque le cas des filières bilingues qui sont en recul.

**Le Président du Conseil exécutif de Corse** répond par un trait d'humour alors que **la Présidente de l'Assemblée de Corse** indique qu'il est préférable de s'exprimer en corse même si des erreurs sont commises. Elle ne goûte guère la pratique consistant à reprendre les locuteurs dès qu'ils se trompent.

Au terme de ces échanges, elle met le rapport aux voix.

**Etaient absents : Mmes et M. Jean-Christophe ANGELINI, Josepha GIACOMETTI PIREDDA et Juliette PONZEVERA.**

Il est approuvé à l'unanimité.

**Ont voté pour : Mmes et MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Danielle ANTONINI, Jean-Baptiste ARENA, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Vanina BORROMEI, Valérie BOZZI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Vannina CHIARELLI LUZI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI PAOLI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Saveriu LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Louis POZZO di BORGO, Paul QUASTANA, Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Julia TIBERI, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.**

**POUR : 60**

**CONTRE : 0**

**ABS. : 0**

**NP : 0**

**INSIGNAMENTU-FURMAZIONE-RICERCA / ENSEIGNEMENT-  
FORMATION-RECHERCHE**

**RAPPORT 347**

**Raportu n° 347 : Cunvenzione quattru 2023-2027 « Per prumove un dialogu Scenza cù è pè a sucetà è a parità di l'uppurtunità è di l'accessu à a cunniscenza in Corsica ».**

**Rapport n° 347 : Convention-cadre 2023-2027 « Pour favoriser un dialogue science avec et pour la société, et promouvoir l'égalité des chances et d'accès à la connaissance en Corse ».**

**Mme LUCIANI** présente le rapport.

**La Présidente MAUPERTUIS**, après avoir rappelé l'avis du **Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel de la Corse**, propose, du fait de l'importance de l'ordre du jour, que les rapporteurs des commissions donnent le seul avis délivré sans lire le contenu des observations **des Commissaires**.

**Mme DENSARI** dit que **la Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale et des Enjeux Sociétaux** a délivré un avis favorable. Le groupe **Un Soffiu Novu** n'a pas participé au vote et **M. GHIONGA** était absent.

**M. Joseph SAVELLI** ajoute que **la Commission des Finances et de la Fiscalité** a donné un avis favorable. Les groupes **Un Soffiu Novu** et **Core In Fronte** n'ont pas participé au vote.

**Mme NIVAGGIONI** estime que cette initiative n'est pas perçue à sa juste mesure. Elle permettra aux femmes d'opérer d'autres choix que celui des études en sciences sociales. Elle salue l'excellent travail accompli par « E case de i scienze ».

**M. LUCIANI** est satisfait de la présence de quatre partenaires dans cette opération. Il demande cependant de quelle manière la valorisation de la langue corse est envisagée dans ce dispositif et s'interroge sur l'implication financière de **la Collectivité de Corse**. Il constate que cette disposition a un excellent impact sur sa commune.

**Mme LUCIANI** évoque la création d'une véritable dynamique et souhaite que d'autres territoires se positionnent à l'instar de Bastia. Elle mentionne Aiacciu. Elle remercie les partenaires, les professeurs et les services qui s'impliquent pleinement dans cette opération. S'agissant

des financements, la clef de répartition actuelle est maintenue. En ce qui concerne la langue, elle est employée de manière naturelle dans l'immédiat.

**Mme LUCIANI** remarque un décrochage post-bac des jeunes filles dans les filières scientifiques. Elle évoque une approche décloisonnée autour de la science et des savoir-faire. Elle espère l'émergence de nouveaux projets.

**La Présidente MAUPERTUIS** sollicite les suffrages des élus.

**Etaient absents : Mmes et M. Jean-Christophe ANGELINI, Josepha GIACOMETTI PIREDDA et Juliette PONZEVERA.**

Le rapport est adopté à l'unanimité.

**Ont voté pour : Mmes et MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Danielle ANTONINI, Jean-Baptiste ARENA, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Vanina BORROMEI, Valérie BOZZI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Vannina CHIARELLI LUZI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI PAOLI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Saveriu LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Louis POZZO di BORGO, Paul QUASTANA, Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Julia TIBERI, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.**

**POUR : 60**

**CONTRE : 0**

**ABS. : 0**

**NP : 0**

## **RAPPORT 346**

**Rapport n° 346 : Cunvenzione plurianninca d'ogettivi è di mezi trà l'Università di Corsica è a Cullettività di Corsica relativa à u « Prugramma di sustegnu à l'Internatu è à u Postinternatu in medicina generale in Corsica per u periodu 2023-2027 - IPIMED II ».**

**Rapport n° 346 : Convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens liant l'Université de Corse et la Collectivité de Corse relative au « Programme de soutien à l'Internat et au Post-Internat en médecine générale en Corse pour la période 2023-2027 - IPIMED II ».**

Le rapport est présenté par **Mme LUCIANI**.

**Mme DENSARI** indique que la **Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale et des Enjeux Sociétaux** a donné un avis favorable. Le groupe **Un Soffiu Novu** n'a pas participé au vote et **M. GHIONGA** était absent.

**M. Joseph SAVELLI** précise que la **Commission des Finances et de la Fiscalité** a délivré un avis favorable. Les groupes **Un Soffiu Novu** et **Core In Fronte** n'ont pas participé au vote.

**La Présidente MAUPERTUIS** mentionne l'avis du **Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel de la Corse**.

**Mme FAGNI** dit que cette convention s'inscrit dans un contexte difficile concernant la santé en Corse. A ce titre, la majorité territoriale a déposé plusieurs motions. Elle décline les difficultés et souligne que ce dispositif est déterminant et vital pour l'avenir. Dans cet esprit, elle se félicite du renouvellement de la convention et de l'implication financière de l'institution. Cela facilitera le retour des internes en Corse mais aussi de gens venant de l'extérieur. Le groupe **Fà Pupulu Inseme** votera ce rapport sans hésitation.

**M. VANNI** préside la réunion en lieu et place de **la Présidente MAUPERTUIS** qui quitte la séance avec **M. COLONNA**.

Il met le rapport aux voix.

**Etaiant absents : Mmes et M. Jean-Christophe ANGELINI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Romain COLONNA, Josepha GIACOMETTI PIREDDA, Marie-Antoinette MAUPERTUIS et Juliette PONZEVERA.**

Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

**Ont voté pour : Mmes et MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Danielle ANTONINI, Jean-Baptiste ARENA, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Vanina BORROMEI, Valérie BOZZI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Angèle CHIAPPINI, Vannina CHIARELLI LUZI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI PAOLI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Saveriu LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Louis POZZO di BORGIO, Paul QUASTANA, Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Julia TIBERI, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.**

**POUR : 57**

**CONTRE : 0**

**ABS. : 0**

**NP : 0**

**La Présidente de l'Assemblée de Corse** réintègre la salle des délibérations et préside à nouveau les débats.

Elle suspend la séance. Il est 12 heures 52. Elle fixe la reprise à 14 heures 30.

La reprise intervient 15 heures 03. **La Président de l'Assemblée de Corse** indique que **M. PAOLINI** procédera à une présentation conjointe des trois rapports relatifs aux forêts.

**FURESTE / FORÊTS**

### **RAPPORT 353**

**Rapport n° 353 : Prugramma pè a Furesta è u Legnu di Corsica.**

**Rapport n° 353 : Programme pour la Forêt et le Bois de Corse.**

**M. PAOLINI** présente le rapport. Il ajoute que **la Chambre des Territoires** a délivré un avis favorable et il lit des extraits du document qu'elle a produit. Il souligne également que **le Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel de la Corse** a rendu un avis dont il livre les conclusions.

**La Présidente MAUPERTUIS** salue la présence dans la tribune réservée aux invités, des présidents des associations forestières et des maires.

**Mme CHIARELLI LUZI** indique que **la Commission du Développement Economique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement** a donné un avis favorable. Le groupe **Avanzemu** et **Mme GIACOMETTI PIREDDA** n'ont pas participé au vote. Les groupes **Un Soffiu Novu** et **Core In Fronte** étaient absents.

**M. Joseph SAVELLI** dit que **la Commission des Finances et de la Fiscalité** a émis un avis favorable. Les groupes **Avanzemu**, **Un Soffiu Novu** et **Core In Fronte** n'ont pas participé au vote.

**Mme SANTUCCI** estime qu'il convient de faire montre d'humilité. Elle insiste sur trois éléments :

- la notion de co-construction qui a prévalu au regard de la démarche initiale de l'Etat qui avait un caractère unilatéral ;
- la complexité de la tâche, la forêt recouvrant 66% du territoire. Elle en décline la répartition. Cela réclame des politiques publiques solides, complexes et innovantes ;
- l'importance de l'évaluation, l'action de terrain demeurant la continuité de la pensée politique.

La démarche de concertation du **Conseil exécutif de Corse** a donné naissance à un projet audacieux et innovant associant tous les acteurs, l'objectif consistant à retrouver une pleine souveraineté dans ce domaine.

**M. MELA** informe les élus qu'il procédera à une intervention globale incluant les trois rapports. S'agissant du rapport n° 342, il observe que les conditions sont cadrées mais il s'interroge sur le nombre de communes éligibles recensées. En ce qui concerne le rapport n° 343, il le qualifie de plus ouvert ce qui lui confère des marges de manœuvre plus importantes. Le groupe **Un Soffiu Novu** les votera tous les deux.

Pour ce qui porte sur le rapport n° 353, il s'agit de concilier exploitation et protection. Cela étant, l'effondrement de la filière bois s'inscrit dans le long terme. A ce titre, il ne manque pas de rappeler la colère récente des professionnels à l'encontre de **la Collectivité de Corse**. Aussi, les actions conduites et ciblées vont dans le bon sens. Après avoir fait un historique de la filière considérée, **M. MELA** dit que l'institution est depuis deux ans le premier propriétaire forestier de l'île et le premier gestionnaire. Parallèlement, le privé s'est organisé et une interprofession du bois a été créée. Cela représente deux cents entreprises et six cents emplois. Nonobstant, le phénomène de sous-exploitation subsiste alors que la richesse est considérable. Il suggère de mettre en place une articulation entre les acteurs et une stratégie collective. Le travail de concertation est louable mais il est encore insuffisant.

**M. MELA** aborde le contenu de l'article 3 du projet de délibération par lequel l'institution entend disposer de la compétence pleine et entière dans ce domaine. Il juge cette démarche hâtive et insiste pour la conduite d'une démarche prospective préalable. Dans cet esprit, il propose un amendement dont le sort conditionnera le vote du rapport par les membres du groupe **Un Soffiu Novu**. L'article 3 du projet de délibération est ainsi rédigé :

*« **DEMANDE** qu'une étude soit lancée afin d'étudier l'implication pour la Collectivité de Corse d'un transfert intégral de la compétence Forêt-Bois, tant au niveau budgétaire qu'en termes de ressources humaines. »*

**M. BENEDETTI** observe que le rapport comprend trois dimensions :

- gestion de l'espace ;
- reconquête de l'autonomie énergétique ;
- dimension industrielle.

Il considère que le document est bien construit mais il regrette que ce dernier s'appuie sur des données datant de 2011. En tout état de cause, il est en désaccord avec la vision trop optimiste du rapport concernant l'inventaire du tissu industriel existant même si le potentiel forestier est considérable. La filière ne progresse guère et il note qu'il manque un programme qui favorise l'investissement. De fait, la filière est moribonde et le coût n'est pas acceptable au regard de la réalité du travail. Il distingue trois types de vendeurs : **la Collectivité de Corse**, les communes et les privés. Il est indispensable de parvenir à créer un prix réel.

**M. BENEDETTI** évoque également la concurrence déloyale exercée par d'aucuns alors que les autres respectent les règles. Ce secteur est en souffrance et mérite une aide financière et structurelle. Une labélisation est indispensable, celle-ci est réclamée depuis 2011.

**Mme NIVAGGIONI** met en évidence le fait que le programme en cause s'insère entre le Plan de Prévention des Risques Incendies de Forêts (PPRIF) et de la Programmation Pluriannuelle de l'Energie (PPE). Elle décline trois problématiques :

- la disponibilité de la ressource et, par conséquent, la possibilité d'extraction. Le plan d'action propose un observatoire ;
- la main d'œuvre pour laquelle le plan prévoit une formation pérenne de la profession
- le prix du bois.

Elle met en exergue que le plan permet de passer d'un secteur comateux à un programme de l'espoir et de l'audace qui répond aux enjeux.

**Mme NIVAGGIONI** constate qu'un vrai changement s'opère tant dans la méthode - la concertation - que dans d'autres domaines.

**M. COLONNA** remercie les invités, **le Conseil exécutif de Corse** et les services pour ce travail coordonné. Un bond considérable a été effectué. Le rapport ne manque pas de mettre en avant l'éclatement des compétences et l'exécutif réclame donc un transfert complet. Cela est sous-tendu d'ailleurs par la délibération du 5 juillet. Il ajoute que la majorité territoriale n'est pas « *jusqu'au boutiste* » concernant les transferts et que tout dépend du domaine. Dans le cas d'espèce, elle souhaite que la forêt soit gérée par **la Collectivité de Corse**.

**Mme GIACOMETTI PIREDDA** dit que le programme établit une planification et des objectifs que la mouvance qu'elle représente est en mesure de partager en partie. A terme, il aboutit cependant à un catalogue de bonnes intentions. Elle suggère de se positionner dans une gestion marquée pour parvenir aux objectifs assignés. Or, seuls figurent les grands axes sans les financements fléchés des opérations. Il convient de détailler pour préserver la ressource et la valoriser.

**M. LUCIANI** remarque que la Corse a considérablement changé. Il formule des observations sur les fiches actions, et notamment sur l'absence de données clefs qui entrave la proposition d'une stratégie de filière adaptée aux spécificités de l'île. Il y a aussi l'absence d'une

politique de gestion forestière. Une politique d'analyse multicritères est essentielle. Il achève son intervention par une citation : « *Seul l'utilisation du bois peut sauver les forêts du monde !* ».

**M. PANZANI** fait observer que le rapport met en évidence toute la complexité du dossier mais aussi les enjeux et les perspectives. Il fait mention de deux retours d'expérience. En premier lieu au lycée agricole de Sartè avec la formation portant sur la filière bois, il existe une vraie adhésion pour quatre types de formation qu'il décline :

- le bûcheronnage,
- le bûcheronnage et la gestion de la forêt,
- le BTS gestion de la forêt,
- le bûcheronnage pour adultes.

Elles constituent une première étape vers l'université pour former les ingénieurs. Ce plan contribue à établir une connexion entre le monde professionnel et celui de la formation. En second lieu, il cite une expérience concernant la production de glands qui a permis d'établir une connexion plus efficace entre les agriculteurs et les éleveurs.

**M. PANZANI** est convaincu que des solutions peuvent être mises en pratique comme le démontrent les deux retours d'expérience qu'il a évoqués.

**M. ACQUAVIVA** insiste sur le travail important du **Conseil exécutif de Corse** mais ajoute que ce dernier a été rendu possible dans un cadre collectif. Ce document montre que l'institution est sur le bon chemin. Il convient de faire preuve d'opiniâtreté pour atteindre les objectifs.

**La Présidente de l'Assemblée de Corse** met en évidence que la forêt est un poumon économique et un pilier de notre patrimoine naturel.

**M. PAOLINI** déclare que des étapes importantes ont été franchies mais que le travail n'est pas achevé. Il y a lieu à présent de mettre en œuvre le programme proposé. Pour ce qui relève du rapport n° 342 abordé par **M. MELA**, cent trente communes remplissent les conditions mais un nombre limité est effectivement concerné dans l'immédiat. Il est par ailleurs persuadé que l'énergie du bois est actuellement la moins chère et que la demande est croissante même si les dérives dont **M. BENEDETTI** a fait état, existent. Concernant la problématique du transfert de compétence, l'exécutif partage l'esprit de l'amendement mais l'article 3 prévoit une évaluation. Dans cette perspective, un sous-amendement est prévu.

**M. PAOLINI** souscrit à l'idée de développer la demande par l'offre en tentant de valoriser le bois local. Il s'agit d'apporter des réponses aux enjeux énergétiques et cette ressource est un enjeu de souveraineté à l'instar de l'eau. Il insiste sur le rôle important des agriculteurs et des éleveurs.

**M. PAOLINI** estime que les moyens budgétaires et financiers alloués ne sont pas indigents. Le budget sera d'ailleurs doublé en 2024 passant de quatre millions d'euros par an à huit millions. En conclusion, il dit que la réponse de l'exécutif est discrète mais elle permet de construire l'avenir.

**Le Président SIMEONI** remercie **M. PAOLINI** pour le travail qu'il a réalisé mais il s'agit d'une œuvre collective à laquelle l'ensemble du **Conseil exécutif** a participé. Il emploie le terme de transversalité pour la qualifier. Il remercie également les représentants de la filière pour leur engagement et pour leur présence. Ils étaient désireux d'assister aux débats. Ce travail commun a permis de poser une méthode qui débouche sur les premiers résultats opérationnels. Il constate que ce domaine est celui où le hiatus est le plus fort entre les potentialités et les réalisations. Le travail demeure cependant difficile aussi bien du côté politique que de celui des acteurs. Il convient de s'attacher à l'esprit volontariste de ce rapport qui en appelle d'autres. L'exécutif a fait le choix de renforcer la filière bois. Il évoque les deux rapports suivants qui démontrent que l'institution progresse.

**M. MELA** propose une nouvelle rédaction de l'article 3 au terme des interventions des membres du groupe **Fà Populu Inseme**.

**M. PAOLINI** suggère un sous-amendement. Une commission consultative est effectivement prévue. Il décline celui-ci qu'il qualifie d'amendement de compromis.

**La Présidente MAUPERTUIS** précise qu'elle n'envisage pas de suspendre la séance eu égard au retard contracté.

**M. MONDOLONI** appelle à éviter les discours narratifs. Tous les transferts de compétences ont présenté des difficultés. Le groupe **Un Soffiu Novu** souhaite la production d'une étude préalable. Il donne son accord pour l'amendement de compromis.

- **353-1- Vote de l'amendement de compromis :**

L'amendement de compromis porte sur l'article 3 de la délibération et il est ainsi rédigé : « **DEMANDE** dans le cadre du processus d'autonomie en cours que la compétence Forêt-Bois soit intégralement transférée à la Collectivité de Corse après réalisation d'une étude relative à ce transfert tant au niveau budgétaire qu'en termes de ressources humaines. »

**La Présidente de l'Assemblée de Corse** met aux voix l'amendement considéré.

Il est approuvé à l'unanimité.

**Ont voté pour** : Mmes et MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Danielle ANTONINI, Jean-Baptiste ARENA, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Valérie BOZZI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Vannina CHIARELLI LUZI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI PAOLI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGO, Paul QUASTANA, Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.

**Se sont abstenus** : Mmes et MM. Jean-Christophe ANGELINI, Vanina BORROMEI, Josepha GIACOMETTI PIREDDA, Vanina LE BOMIN, Saveriu LUCIANI, Antoine POLI, Pierre POLI et Julia TIBERI.

**POUR : 55**  
**CONTRE : 0**  
**ABS. : 8**  
**NP : 0**

- **353-2- Vote du rapport amendé :**

**M. BENEDETTI** dit que trois commissions ont été créées, trente-quatre comités de gestion et un observatoire économique. Cela est pléthorique et le groupe **Core In Fronte** s'abstiendra.

**M. MONDOLONI** informe que le groupe **Un Soffiu Novu** votera en faveur de ce rapport pour des raisons diamétralement opposées à celles invoquées par **M. BENEDETTI**. Il est favorable à ce type de gouvernance et à la réalisation d'une étude permettant d'évaluer les conséquences du transfert.

Le rapport amendé est mis aux voix par **la Présidente MAUPERTUIS**.

Il est adopté à l'unanimité.

**Ont voté pour** : Mmes et MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Jean BIANCUCCI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Valérie BOZZI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Vannina CHIARELLI LUZI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI PAOLI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGIO, Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.

**Se sont abstenus** : Mmes et MM. Jean-Christophe ANGELINI, Jean-Baptiste ARENA, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Vanina BORROMEI, Marie-Claude BRANCA, Josepha GIACOMETTI PIREDDA, Vanina LE BOMIN, Saveriu LUCIANI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Paul QUASTANA et Julia TIBERI.

**POUR : 49**  
**CONTRE : 0**  
**ABS. : 14**  
**NP : 0**

## RAPPORT 342

**Raportu n° 342 : Cunvenziunamentu cù e cumune affine da assicurà l'accessu à a risorsa furistiera (cunvenzione di passu).**

**Rapport n° 342 :** Conventionnement avec les communes en vue d'assurer l'accès à la ressource forestière (conventions de servitude).

**M. PAOLINI** présente les deux rapports (numéros 342 et 343) conjointement. Il convient d'améliorer la desserte, d'une part, et la prévention des incendies, d'autre part.

**La Présidente MAUPERTUIS** précise qu'il a y a deux avis de la **Commission du Développement Economique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement**.

**Mme CHIARELLI LUZI** dit que la commission considérée a formulé un avis favorable sur les deux dossiers. **Mme GIACOMETTI PIREDDA** et les groupes **Un Soffiu Novu** et **Core In Fronte** étaient absents.

**M. FILIPPI** salue à son tour le travail du **Conseil exécutif de Corse** et des communes. Ce dernier aborde en effet deux problématiques importantes :

- celle des feux,
- celle consistant à favoriser l'implantation des bergers. Les intéressés sont parmi les derniers à demeurer dans le rural profond. Cette disposition favorise ainsi le repeuplement de ces zones.

**M. LUCIANI** estime que les ouvertures de pistes sont essentielles mais qu'il est nécessaire de veiller à la gestion des écosystèmes. Il suggère de hiérarchiser les ouvertures dont il s'agit.

**M. ACQUAVIVA** évoque la loi sur la prévention des incendies qui renforce les OLD. Il plaide pour l'intégration d'un plan de prévention dans les PLU.

**M. PAOLINI** répond que des cartes de circulation sont prévues avec les chartes. Il fait état d'un échange avec le ministère sur la loi dont **M. ACQUAVIVA** a parlé.

**La Présidente de l'Assemblée de Corse** sollicite le suffrage des élus sur le présent rapport.

Il est approuvé à l'unanimité.

**Ont voté pour : Mmes et MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Jean-Baptiste ARENA, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Vanina BORROMEI, Valérie BOZZI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Vannina CHIARELLI LUZI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI PAOLI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Josepha GIACOMETTI PIREDDA, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Saveriu LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGIO, Paul QUASTANA, Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Julia TIBERI, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.**

**POUR : 63  
CONTRE : 0  
ABS. : 0  
NP : 0**

### **RAPPORT 343**

**Raportu n° 343 : Cunvenziunamentu cù e cumune affine di migliurà a privenzione di i fochi nantu à u fundiaru comunale (cunvenzione dipartenariatu).**

**Rapport n° 343 : Conventionnement avec les communes en vue d'améliorer la prévention des incendies sur le foncier communal (conventions de partenariat).**

**La Présidente MAUPERTUIS met aux voix le rapport.**

Il est adopté à l'unanimité.

**Ont voté pour : Mmes et MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Jean-Baptiste ARENA,**

Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Vanina BORROMEI, Valérie BOZZI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Vannina CHIARELLI LUZI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI PAOLI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Josepha GIACOMETTI PIREDDA, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Saveriu LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGIO, Paul QUASTANA, Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Julia TIBERI, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.

**POUR : 63**  
**CONTRE : 0**  
**ABS. : 0**  
**NP : 0**

**M. VANNI** préside en lieu et place de la Présidente MAUPERTUIS.

## AGRICULTURA /AGRICULTURE

### RAPPORT 371

**Raportu n<sup>u</sup> 371 : Approvu di u novu schema territoriale di tumbera di a Corsica.**

**Rapport n° 371 : Adoption du nouveau schéma territorial d'abattage de la Corse.**

**M. CAITUCOLI** qui occupe le siège de président du syndicat mixte de l'abattage en Corse se déporte sur le présent rapport.

Le rapport est présenté par **M. LIVRELLI**.

**Mme CHIARELLI LUZI** indique que la Commission du Développement Economique, du Numérique, de l'Aménagement du

**Territoire et de l'Environnement** a donné un avis favorable. Le groupe **Un Soffiu Novu** n'a pas participé au vote. Le groupe **Core In Fronte** et **Mme GIACOMETTI PIREDDA** sont absents.

**Mme CHIARELLI LUZI** commente le rapport. Elle est satisfaite de la création d'un COPIL. Elle souhaite disposer d'informations concernant la création d'un nouvel abattoir à Purti Vecchju.

**Mme LE BOMIN** déplore que l'étude ait été réalisée par un bureau continental dont les personnels ignorent la réalité du terrain insulaire. Elle rappelle que les éleveurs rencontrent moult difficultés pour trouver du foncier et que la profession est vieillissante. Elle aborde par ailleurs les problèmes structurels auxquels est confronté l'abattoir de Ponte a Leccia ainsi et les difficultés relatives aux petits ruminants. Elle cite la dimension et l'exploitation en régie. Au niveau de l'abattoir, elle s'interroge sur l'équilibre territorial et sur la stratégie de l'exécutif tout en s'inquiétant d'un lancement d'appel à projets alors que le schéma n'est pas adopté.

**Mme LE BOMIN** pointe l'absence de stratégie globale et de dimension politique. Cela étant, le groupe **Avanzemu** votera le rapport mais souligne la nécessité de disposer d'une vraie réflexion politique dessinant l'avenir de la politique de l'élevage.

**Mme CHIAPPINI** mentionne que le dernier schéma datait de 2008. Elle insiste sur le fait que les prochaines structures doivent respecter un maillage territorial. Elle déplore l'absence de projet concernant l'ouest de la Corse. Elle signale qu'une étude est en cours et espère que le résultat sera pris en considération. Elle doute de la pertinence de la création d'un EPIC et se déclare favorable à une solution en interne à **l'Office de Développement Agricole et Rural de la Corse**.

**M. GHIONGA** votera en faveur de ce rapport. Il souhaite disposer de données sur la quantité de viande insulaire consommée en Corse au regard de l'ensemble de la consommation de cet aliment.

**M. ANGELINI** est satisfait de la réactivité des services. Il dit que le déplacement de l'abattoir de Purti Vecchju est envisagé. La communauté de communes dispose en effet de foncier. La possibilité d'obtenir des crédits sur la base du PTIC est réelle et, en sa qualité de président de la communauté de communes, il est disposé à s'engager sur ce dossier aux côtés de **la Collectivité de Corse**.

**M. BENEDETTI** rapporte que l'abattage à la ferme est autorisé dans certains pays limitrophes. C'est là une piste à explorer et à négocier éventuellement.

**M. LIVRELLI** indique que **M. ANGELINI** a répondu aux interrogations **Mme CHIARELLI LUZI**.

Il mentionne qu'il n'y a pas de problèmes d'abattage à Ponte a Leccia. Il ajoute que l'abattoir était dans un état déplorable lorsqu'il était en délégation de service public. Avec la régie, l'établissement est passé de la catégorie D à la catégorie B. En ce qui concerne le cabinet d'études retenu, il indique que seuls des cabinets continentaux ont postulé. Sur les petits ruminants, il informe que l'ensemble des fonds disponibles sont actuellement bloqués en l'absence de schéma.

**M. LIVRELLI** rapporte que trois études ont été lancées sur la problématique de l'abattage à la ferme portant sur les ovins et les caprins. Il n'ignore pas par ailleurs que le comité de massif a financé une étude sur l'opportunité d'édifier un abattoir dans le Liamone. L'exécutif est en attente des résultats. Ces derniers seront naturellement pris en considération. Répondant enfin à **M. GHIONGA**, il dit que 13% de la viande consommée en Corse provient de la production locale et mentionne qu'une baisse est intervenue en 2008.

- **371-1- Vote de l'amendement du Conseil exécutif :**

**M. LIVRELLI** présente l'amendement de substitution suivant :

Le rapport figurant en annexe annule et remplace le précédent schéma territorial d'abattage de la Corse. Le rapport de présentation ainsi que le projet de délibération restent inchangés.

Il est mis aux voix.

**Est absent : Mmes et MM. Valérie BOZZI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Jean-Jacques LUCCHINI, Paula MOSCA, Chantal PEDINIELLI et Paul QUASTANA.**

Il est approuvé à l'unanimité.

**Ont voté pour : Mmes et MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Jean-Baptiste ARENA, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Vanina**

**BORROMEI, Marie-Claude BRANCA, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Vannina CHIARELLI LUZI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI PAOLI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Josepha GIACOMETTI PIREDDA, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Don Joseph LUCCIONI, Saveriu LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGIO, Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Julia TIBERI, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.**

**POUR : 57  
CONTRE : 0  
ABS. : 0  
NP : 0**

**- 371-2- Vote du rapport amendé :**

**Le Vice-président de l'Assemblée de Corse met le rapport ainsi amendé aux voix.**

**Est absent : Mmes et MM. Valérie BOZZI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Jean-Jacques LUCCHINI, Paula MOSCA, Chantal PEDINIELLI et Paul QUASTANA.**

Il est adopté à l'unanimité.

**Ont voté pour : Mmes et MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Jean-Baptiste ARENA, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Vanina BORROMEI, Marie-Claude BRANCA, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Vannina CHIARELLI LUZI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI PAOLI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Pierre**

**GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Josepha GIACOMETTI PIREDDA, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Don Joseph LUCCIONI, Saveriu LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGO, Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Julia TIBERI, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.**

**POUR : 57  
CONTRE : 0  
ABS. : 0  
NP : 0**

### **RAPPORT 380**

**Raportu n<sup>u</sup> 380 : Raportu d'infurmazioni rilativu à i mudalità d'accompagnamentu di l'investimenti agriculi in u quattru di a misura 73.09 di u PSN pà u periudu 2023 - 2027 – Quattru ginirali di l'intarvinzioni - ODARC.**

**Rapport n° 380 : Rapport d'information relatif aux modalités d'accompagnement des investissements agricoles de la mesure 73.09 du PSN pour la période 2023 - 2027 - Cadre général des interventions – ODARC.**

**M. LIVRELLI** présente le rapport.

**Mme CAMPANA** est satisfaite de ce document qui prépare l'agriculture et le pastoralisme de demain.

**L'Assemblée de Corse** prend acte.

### **ALLOGHJU / HABITAT-LOGEMENT**

### **RAPPPORT 351**

**Raportu n<sup>u</sup> 351 : Osservatoriu territoriale di l'alloghju studentinu di Corsica- Convenzione di cullaburazione.**

**Rapport n° 351 : Observatoire territorial du logement étudiant de Corse- Convention de partenariat.**

**M. PAOLINI** présente le rapport.

**Mme DENSARI** dit que la **Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale et des Enjeux Sociétaux** a émis un avis favorable sur le rapport. Le groupe **Un Soffiu Novu** n'a pas participé au vote. **M. GHIONGA** était absent.

**M. Joseph SAVELLI** indique que la **Commission des Finances et de la Fiscalité** a donné un avis favorable. Les groupes **Un Soffiu Novu** et **Core In Fronte** n'ont pas participé au vote.

**Mme FRANCISCI PAOLI** met en évidence la qualité du travail réalisé. Elle qualifie le sujet de majeur et dit qu'il regroupe plusieurs partenaires. Ce dispositif est nécessaire eu égard à l'importante population étudiante qui dépasse les cinq mille unités. La contribution financière de la **Collectivité de Corse** est considérable et la mise en place de l'observatoire est une avancée majeure. En vingt ans, la ville de Corti a connu une hausse importante des résidences secondaires et des prix des loyers. Une action était nécessaire

**M. Pierre POLI** se réjouit pour sa part de la création de l'observatoire et formule le vœu qu'à défaut d'être un observateur, l'institution agira.

**M. GHIONGA** évoque la situation des étrangers compte tenu de la loi adoptée récemment par le Parlement sur l'immigration.

**M. ACQUAVIVA** constate que l'offre est restreinte et la demande importante. L'installation d'un observatoire s'imposait même s'il existe une réalité de l'offre. Cette dernière mérite cependant d'être régulée. Il y a lieu de tenir compte également du phénomène de location saisonnière. En tout état de cause, il se félicite de cette initiative qui répond à une logique visant à dynamiser le territoire.

**M. PAOLINI** rappelle qu'il s'agit là d'une revendication très ancienne. L'observatoire ne manquera pas à cet effet de présenter les résultats de ses analyses chaque année à l'université. Ceux-ci permettront, en outre, de prévoir des espaces dans le PADDUC révisé, réservés aux résidences principales. Naturellement, ils éclaireront les décisions de l'exécutif.

**Mme LUCIANI** ajoute que cette disposition intervient au moment où l'on révisé le schéma territorial de la vie étudiante et, dans cette perspective, l'observatoire constituera une aide précieuse pour mettre en place des mesures plus ciblées.

**Le Vice-président de l'Assemblée de Corse** demande aux élus de faire connaître le sens de leurs votes respectifs sur ce rapport.

**Est absent : Mme GIACOMETTI PIREDDA et M. Ghjuvan'Santu LE MAO.**

Il est approuvé à l'unanimité.

**Ont voté pour : Mmes et MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Jean-Baptiste ARENA, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Vanina BORROMEI, Valérie BOZZI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Vannina CHIARELLI LUZI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI PAOLI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Vanina LE BOMIN, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Saveriu LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGO, Paul QUASTANA, Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Julia TIBERI, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.**

**POUR : 61**

**CONTRE : 0**

**ABS. : 0**

**NP : 0**

**ENERGIA / ENERGIE**

**RAPPORT 383**

**Raportu n° 383 : Avisu in quantu à i prugetti di decreti relativi à e cundizione richieste da ch'ella sia ricunnisciuta chì un prugettu d'impiantu di pruduzione d'energia rinnuvevule o di reattore**

**elettronucleare risponde à un mutivu imperativu d'interessu publicu maiò.**

**Rapport n° 383** : Avis concernant les projets de décrets relatifs aux conditions requises pour qu'un projet d'installation d'énergie renouvelable ou de réacteur électronucléaire soit réputé répondre à une raison impérative d'intérêt public majeur.

Le rapport est présenté par **M. PAOLINI**. L'exécutif propose de donner un avis favorable aux projets de décrets dont il s'agit.

- **383-1- Vote sur l'urgence :**

**M. VANNI** demande à l'Assemblée de Corse de se prononcer sur l'urgence.

**Etait absente : Mme Josepha GIACOMETTI PIREDDA.**

L'urgence est retenue à l'unanimité.

**Ont voté pour :** Mmes et MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Jean-Baptiste ARENA, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Vanina BORROMEI, Valérie BOZZI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Vannina CHIARELLI LUZI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI PAOLI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Saveriu LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGO, Paul QUASTANA, Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Julia TIBERI, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.

**POUR : 62**

**CONTRE : 0**

**ABS. : 0**

**NP : 0**

- **383-2- Vote sur le rapport :**

**M. LACOMBE** observe que cela va dans le même sens que la proposition de loi déposée par le sénateur PANUNZI et le groupe **Un Soffiu Novu** votera, en conséquence, ce rapport. Il y a urgence à développer ces énergies. Il considère notamment que la suppression des seuils est une bonne mesure et particulièrement au niveau de l'hydroélectricité.

**M. BENEDETTI** juge que le maintien du seuil à 500 KW pour le photovoltaïque n'est pas raisonnable, la Suisse par exemple n'a pas de seuil. En substance, il invite à une réinterprétation de la notion de seuil dont le sens est trop restrictif.

**M. PAOLINI** espère que les comités consultatifs rendront leurs avis rapidement afin de pouvoir avancer dans de bonnes conditions. Quant à la fixation des seuils, elle doit incomber à **la Collectivité de Corse**.

Le rapport de l'exécutif est mis aux voix.

**Etait absente : Mme Josepha GIACOMETTI PIREDDA.**

Il est adopté à l'unanimité.

**Ont voté pour : Mmes et MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Jean-Baptiste ARENA, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Vanina BORROMEI, Valérie BOZZI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Vannina CHIARELLI LUZI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI PAOLI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Saveriu LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique**

**PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGO, Paul QUASTANA, Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Julia TIBERI, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.**

**POUR : 62  
CONTRE : 0  
ABS. : 0  
NP : 0**

**M. VANNI** sollicite les élus concernant la dérogation au temps de travail pour les personnels **du secrétariat général de l'Assemblée de Corse**. La dérogation est accordée.

### **AMMINISTRAZIONE GENERALE /ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

**Raportu n° 339 : Custituzione di pruvisione per risichi di cuntenziosu.**

**Rapport n° 339 : Constitution de provisions pour risques contentieux.**

**Le Président du Conseil exécutif de Corse** présente le rapport.

**M. Joseph SAVELLI** indique que la **Commission des Finances et de la Fiscalité** a donné un avis favorable. Les groupes **Avanzemu, Core In Fronte et Un Soffiu Novu** n'ont pas participé au vote.

**M. BENEDETTI** s'étonne que 50 000 euros aient été provisionnés alors que la **Collectivité de Corse** a été condamnée à hauteur de 5 000 euros.

**Le Président SIMEONI** répond par un trait d'humour en précisant que le conseil de l'institution avait omis de mentionner ses honoraires.

Le rapport est mis aux voix.

**Est absente : Mme Josepha GIACOMETTI PIREDDA.**

Il est approuvé à l'unanimité.

**Ont voté pour : Mmes et MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Jean BIANCUCCI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Valérie BOZZI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-**

**SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Vannina CHIARELLI LUZI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI PAOLI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGO, Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.**

**Se sont abstenus : Mmes et MM. Jean-Christophe ANGELINI, Jean-Baptiste ARENA, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Vanina BORROMEI, Marie-Claude BRANCA, Vanina LE BOMIN, Saveriu LUCIANI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Paul QUASTANA et Julia TIBERI.**

**POUR : 49  
CONTRE : 0  
ABS. : 13  
NP : 0**

**Raportu n<sup>u</sup> 340 : Ripresa di pruvisione nantu à risichi di cuntenziosu.**

**Rapport n° 340 : Reprise de provisions sur risques contentieux.**

Le rapport est présenté par **le Président du Conseil exécutif de Corse.**

**M. Joseph SAVELLI** rapporte que **la Commission des Finances et de la Fiscalité** a délivré un avis favorable. Les groupes **Avanzemu, Core In Fronte** et **Un Soffiu Novu** n'ont pas participé au vote.

**M. BENEDETTI** rappelle que l'exécutif avait affirmé que **la Collectivité de Corse** n'avait pas fait l'objet d'une condamnation pécuniaire et qu'il n'y avait aucune incidence financière pour l'institution. Il note qu'il existe deux niveaux de lecture, celui **en Commission Permanente** et celui **en Assemblée de Corse.**

**M. ANGELINI** sollicite également des précisions.

**Le Président SIMEONI** rappelle que le protocole entre la Corsica Ferries et l'établissement consulaire n'est pas encore régularisé. Aussi, il convient d'un point de vue strictement comptable de maintenir l'inscription de la provision.

**M. VANNI** invite l'**Assemblée de Corse** à se prononcer sur ce rapport.

**Est absente : Mme Josepha GIACOMETTI PIREDDA.**

Il est adopté à l'unanimité.

**Ont voté pour : Mmes et MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Jean BIANCUCCI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Valérie BOZZI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Vannina CHIARELLI LUZI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI PAOLI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGIO, Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.**

**Se sont abstenus : Mmes et MM. Jean-Christophe ANGELINI, Jean-Baptiste ARENA, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Vanina BORROMEI, Marie-Claude BRANCA, Vanina LE BOMIN, Saveriu LUCIANI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Paul QUASTANA et Julia TIBERI.**

**POUR : 49  
CONTRE : 0  
ABS. : 13  
NP : 0**

**RISORSE UMANE / RESSOURCES HUMAINES**

**RAPPORT 368**

**Raportu n° 368 : Mudificazioni è pricisioni di u dispositivu d'azzioni suciali à prò di l'aghjenti di a Cullittività di Corsica.**

**Rapport n° 368** : Modification et précision du dispositif d'action sociale en faveur des agents de la Collectivité de Corse.

**Le Président SIMEONI** présente le rapport.

**M. Joseph SAVELLI** dit que **la Commission des Finances et de la Fiscalité** a donné un avis favorable. Les groupes **Avanzemu, Core In Fronte** et **Un Soffiu Novu** n'ont pas participé au vote.

**M. VANNI** félicite l'exécutif pour la politique sociale qu'il conduit en faveur des agents. Des progrès notables ont été accomplis, il emploie le terme de « moyen-âge » pour qualifier celles menées lors des périodes antérieures. S'adressant à **M. GUIDONI**, il évoque un rattrapage historique au niveau des services d'incendies et de secours. Ces services ont certes un coût mais la sécurité en matière d'incendie et de secours n'a pas de prix.

**Le Président du Conseil exécutif de Corse** ajoute que **Mme ARRIGHI** et **M. VANNI** travaillent de concert à la territorialisation des services d'incendies et de secours de la Corse-du-Sud et de la Haute-Corse. Il présente un amendement de substitution.

- **382-1- Vote de l'amendement de substitution** :

Le rapport ci-après annule et remplace le précédent rapport transmis le 7 décembre 2023 relatif à la modification et précision du dispositif d'action sociale en faveur des agents de **la Collectivité de Corse** :

*« Le 27 juillet 2018, votre Assemblée adoptait le dispositif d'action sociale en faveur du personnel de la Collectivité de Corse par la délibération n°18/294 AC.*

*Ledit dispositif, très ambitieux, constitue un axe majeur de la politique de gestion des ressources humaines. Il a été indissociable de la construction de la Collectivité de Corse depuis 2018 car il se fonde sur une triple dimension, sociale, humaine et économique et décline de façon opérationnelle les principes de solidarité et d'équité entre tous les personnels.*

*Le présent rapport a pour objet d'apporter des modifications et des précisions à ce dispositif. Celles-ci ne transforment en rien l'économie générale du document et vont, bien entendu, dans un sens plus favorable aux agents.*

*La première de ces modifications consiste en une mise à jour du règlement de l'action sociale à la suite de l'approbation par votre Assemblée, le 21 décembre 2022, de la convention de participation en santé et en prévoyance (délibérations n°22/202 AC et 22/203 AC) en faveur des agents de la Collectivité de Corse. Le texte de 2018 mentionnant toujours le système de la labellisation, il est nécessaire de réécrire le passage concernant la protection sociale complémentaire des agents en remplaçant partout où cela est nécessaire le terme « labellisation » par celui de « convention de participation » et faire les modifications de texte qui en découlent, comme proposé dans la présente délibération.*

*La seconde modification concerne également la protection sociale complémentaire mais porte sur le fond.*

*Pour rappel, la mise en place d'une convention de participation à la Collectivité de Corse est un dossier inédit. Il portait une ambition majeure : permettre à chacun d'être correctement couvert, à des tarifs justes et maîtrisés, et contribuer à éviter des situations financières et sociales dégradées dues à une absence de couverture prévoyance et/ou santé.*

*S'agissant d'actuariat, il a demandé un travail conséquent et de nombreux éléments ont nécessité une analyse fine. A la fin du mois de novembre 2023, 2971 agents de la Collectivité de Corse sont titulaires d'un contrat santé via la convention de participation et 58 agents sont enregistrés en tant que conjoint sur un contrat (soit 3029 agents). Ces chiffres dépassent les estimations de souscription qui avaient été faites pour la première année de vie du contrat (2500).*

*Pour information, au 1er juillet 2023, date de prise d'effet des garanties des contrats, la Collectivité de Corse compte environ 2000 enfants (0-18 ans) d'agents. Parmi ceux-ci, 1444 sont d'ores et déjà rattachés aux contrats « santé » de leurs parents sur la convention de participation. A*

*titre de comparaison, sur la paie du mois de juin 2023, 941 enfants étaient concernés par la participation employeur.*

*Ces chiffres témoignent d'une satisfaction globale des agents de la Collectivité de Corse à l'égard de ce contrat de groupe.*

*Toutefois, en santé, une problématique a été observée dès les premières réunions d'information et permanences ; elle a également été soulevée par les organisations syndicales : celle du coût proposé aux familles, particulièrement monoparentales. Ladite problématique ne s'est faite jour qu'au moment de mise en œuvre de la convention de participation. Si elle ne peut remettre en question l'ensemble du projet qui est, d'un point de vue global, bénéfique à une majorité d'agents, nous l'avons prise très au sérieux d'autant qu'elle intervient dans un contexte d'inflation et de crise sociale.*

*En effet, il ne pourrait être admis que la mise en place de ce contrat de groupe soit synonyme de baisse du pouvoir d'achat pour une catégorie d'agents. Il doit, au contraire, comme le veut son ambition première, bénéficier au plus grand nombre.*

*Le principe d'une augmentation significative a été acté dans le cadre d'un protocole d'accord passé avec l'organisation syndicale STC en juillet 2023 suite au dépôt d'un préavis de grève le 22 juin 2023 et ce après une concertation avec l'ensemble des organisations syndicales...*

*Aussi, il est proposé d'augmenter la participation de la Collectivité pour les enfants ayants-droits du contrat santé. Elle pourrait s'élever à 12,50€ par mois (au lieu de 5 € mensuels jusqu'alors), soit une augmentation de 7,50€ (+150%). Pour une personne avec 2 enfants, l'aide annuelle de la Collectivité sur la «part enfant » passerait de 120€ à 300€.*

*Sur la base de 1365 enfants concernés, l'augmentation de la participation employeur sera donc de 122 850 euros par an. De plus, on peut supposer que la mise en place d'une telle augmentation inciterait des agents qui ne l'ont pas encore fait à rejoindre le contrat de groupe, portant ainsi le nombre d'enfants éligibles à 2000. Cela conduirait donc à une augmentation de 180 000 euros par an.*

*Cet effort de la Collectivité de Corse – sous contrainte budgétaire forte - illustre la volonté de l'Exécutif de poursuivre son action sociale en faveur de ses agents et son engagement comme partenaire de leur santé.*

*La troisième modification soumise à votre approbation vise à attribuer des titres restaurant aux adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement (ATTEE) du collège Giraud à Bastia. Pour rappel, dans le cadre de son dispositif d'action sociale, la Collectivité de Corse participe au prix des repas des agents, en prenant en charge une partie de la valeur faciale des titres restaurant.*

*Les ATTEE employés au sein des Etablissements Publics Locaux d'Enseignement (EPL), bien qu'agents de la Collectivité de Corse, ne bénéficient pas de ces titres car ils ont la possibilité de se restaurer au sein même de l'établissement, à la cantine scolaire. Exceptionnellement, ce personnel peut recevoir des titres restaurant, lorsqu'il effectue des permanences alors que la restauration n'est plus assurée ou lorsque la cantine de l'établissement n'est pas en fonctionnement.*

*Toutefois, les ATTEE employés au sein du Collège Giraud à Bastia n'ont pas la possibilité de se restaurer au sein de l'établissement car il n'y existe pas de réfectoire. Les élèves de l'établissement eux-mêmes doivent déjeuner Collège Simon Vinciguerra situé à quelques minutes du collège Giraud.*

*Aussi, en raison du dépôt d'un préavis de grève et pour éviter une rupture d'égalité entre agents, le présent rapport propose d'attribuer les titres restaurant aux ATTEE du collège Giraud de Bastia, selon les conditions régies par le Code du travail et précisées par la Commission Nationale des Titres Restaurant.*

*Cette mesure concernerait 9 agents et sa mise en œuvre représenterait un coût annuel pour la Collectivité de Corse d'environ 18 450 €.*

*La quatrième modification à apporter à ce dispositif d'action sociale est imposée par la publication du décret n° 2023-812 du 21 août 2023 modifiant la prise en charge partielle du prix des titres d'abonnement correspondant aux déplacements effectués par les agents publics entre leur résidence habituelle et leur lieu de travail. En effet, jusqu'alors de 50%, le taux de prise en charge a été porté à 75 % de la valeur annuelle*

*mensualisée du titre de transport. Conformément au décret, cette directive a été mise en œuvre à la Collectivité de Corse à compter du 1er septembre 2023. L'incidence budgétaire annuelle serait d'environ 5000 euros.*

*Enfin, il vous est proposé de préciser le tableau d'attribution de l'aide de rentrée scolaire. En effet, conformément à la délibération n° 18/294 AC de l'Assemblée de Corse du 27 juillet 2018, la Collectivité de Corse verse une aide à l'occasion de la rentrée scolaire aux agents ayant des enfants scolarisés à charge, sous forme de chèques cadeaux.*

*L'aide est allouée pour la rentrée scolaire du CP jusqu'aux études supérieures. Sont assimilés également : l'apprentissage, les écoles ou instituts privés et les formations diplômantes en alternance.*

*Jusqu'à présent, les montants alloués étaient définis en fonction du quotient familial mais aussi selon les catégories d'âges suivantes : 6-11 ans/12-15 ans/16-18 ans et 19-21 ans.*

*Or, à de plusieurs reprises, les services de l'action sociale ont noté que cette répartition par âge n'était pas pertinente en ce sens qu'un enfant de 5 ans peut être en CP, de même qu'un enfant de 10 ans peut être en sixième ou que l'on peut entrer au lycée à 15 ans ou en sortir après l'âge de 18 ans.*

*En effet, les besoins en matériel scolaire des enfants sont liés non pas à leur âge mais à la classe fréquentée.*

*Le tableau « rentrée scolaire » serait donc modifié en ce sens. Les classes d'âge seraient remplacées par le niveau scolaire soit : niveau élémentaire CP-CM2/niveau collège 6<sup>e</sup>-3<sup>e</sup>/niveau lycée général seconde-terminale ou lycée professionnel CAP-Bac pro/niveau post bac ou apprentissage.*

*Cette modification ne transforme pas le montant des aides mais vise à éviter des différences d'appréciation ou des inégalités dans le traitement des dossiers.*

*Comme indiqué en préambule, l'économie générale du dispositif n'est pas transformée. La majorité des modifications proposées ont soit déjà*

*été approuvées par votre Assemblée, soit elles découlent de l'application d'un décret.*

*L'augmentation de la participation de la Collectivité de Corse pour le contrat santé des enfants et l'attribution de titres restaurant aux ATTEE du collègue Giraud, elles, sont des mesures qui s'inscrivent dans la volonté de la Collectivité de Corse d'améliorer de manière continue le dispositif d'action sociale en faveur des personnels. Dans ce contexte de crise, il vise également à ne pas dégrader davantage le pouvoir d'achat des agents.*

*Je vous prie de bien vouloir en délibérer. »*

**Le Vice-président de l'Assemblée de Corse** met l'amendement de substitution aux voix.

**Est absente : Mme Josepha GIACOMETTI PIREDDA.**

L'amendement de substitution est approuvé à l'unanimité.

**Ont voté pour : Mmes et MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Jean-Baptiste ARENA, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Vanina BORROMEI, Valérie BOZZI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Vannina CHIARELLI LUZI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI PAOLI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Saveriu LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGO, Paul QUASTANA, Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Julia TIBERI, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.**

**POUR : 62**  
**CONTRE : 0**  
**ABS. : 0**  
**NP : 0**

- **368-2- Vote du rapport amendé :**

Il est mis aux voix.

**Est absente : Mme Josepha GIACOMETTI PIREDDA.**

Le rapport ainsi amendé est adopté à l'unanimité.

**Ont voté pour : Mmes et MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Jean-Baptiste ARENA, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Vanina BORROMEI, Valérie BOZZI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Vannina CHIARELLI LUZI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI PAOLI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Saveriu LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGO, Paul QUASTANA, Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Julia TIBERI, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.**

**POUR : 62**  
**CONTRE : 0**  
**ABS. : 0**  
**NP : 0**

## SUCIALE È SALUTE / SOCIAL ET SANTÉ

### RAPPORT 367

**Raportu n° 367 : Attribuzione di una sovvenzione à a Mutuelle française corse -UMCS- pè u prugettu « Centru d'infurmazione è di cunsigli nantu à l'aiuti tecnici » in u quattru di a pulitica « Invechjà bè » di a Cullettività di Corsica**

**Rapport n° 367 : Attribution d'une subvention à la Mutuelle française corse -UMCS- pour le projet « Centre d'information et de conseils sur les aides techniques » dans le cadre de la politique « Bien vieillir » de la Collectivité de Corse.**

Le rapport est présenté par **Mme FAZI**.

**Mme DENSARI** rapporte que la **Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale et des Enjeux Sociétaux** a délivré un avis favorable. Les groupes **Un Soffiu Novu** et **Core In Fronte** n'ont pas participé au vote. **M. GHIONGA** était absent.

**M. Joseph SAVELLI** ajoute que la **Commission des Finances et de la Fiscalité** a émis un avis favorable. Les groupes **Core In Fronte** et **Un Soffiu Novu** n'ont pas participé au vote.

Le rapport est mis aux voix par **M. VANNI**.

**Est absente : Mme Josepha GIACOMETTI PIREDDA.**

Le rapport est approuvé à l'unanimité.

**Ont voté pour : Mmes et MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Jean-Baptiste ARENA, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Vanina BORROMEI, Valérie BOZZI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Vannina CHIARELLI LUZI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI PAOLI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Saveriu LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse**

**MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGO, Paul QUASTANA, Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Julia TIBERI, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.**

**POUR : 62  
CONTRE : 0  
ABS. : 0  
NP : 0**

### **RAPPORT 382**

**Raportu n° 382 : Messa à dispusizione di gratisi à ghjuvure di a Croce Rossa francese di un alloghju di l'anzianu cullegiu di i Paduli in AIACCIU per accoglie è allughjà famiglie in difficoltà – Putere datu à u Presidente di u Cunsigliu esecutivu da firmà a cunvenzione.**

**Rapport n° 382 : Mise à disposition à titre gratuit au profit de la Croix-Rouge française d'un logement dépendant de l'ancien collège des Padule à Aiacciu en vue d'assurer l'accueil et l'hébergement temporaire de familles en difficultés - Pouvoir donné au Président du Conseil Exécutif de signer la convention correspondante.**

**Mme FAZI présente le rapport.**

**- 382-1- Vote sur l'urgence :**

**M. VANNI** sollicite les élus concernant l'urgence sur le rapport considéré.

**Est absente : Mme Josepha GIACOMETTI PIREDDA.**

L'urgence est retenue à l'unanimité.

**Ont voté pour : Mmes et MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Jean-Baptiste ARENA, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Vanina BORROMEI, Valérie BOZZI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Vannina CHIARELLI LUZI, Cathy**

**COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI PAOLI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Saveriu LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGO, Paul QUASTANA, Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Julia TIBERI, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.**

**POUR : 62**

**CONTRE : 0**

**ABS. : 0**

**NP : 0**

**- 382-2- Vote du rapport :**

Le rapport est mis aux voix.

**Est absente : Mme Josepha GIACOMETTI PIREDDA.**

Il est adopté à l'unanimité.

**Ont voté pour : Mmes et MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Jean-Baptiste ARENA, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Vanina BORROMEI, Valérie BOZZI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Vannina CHIARELLI LUZI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI PAOLI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Saveriu LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-**

**Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGO, Paul QUASTANA, Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Julia TIBERI, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.**

**POUR : 62  
CONTRE : 0  
ABS. : 0  
NP : 0**

**RAPORTI DI A PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA /  
RAPPORTS DE LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE**

**Raportu n<sup>u</sup> 370 : Designazione di i rapresentanti di a Cullettivita di Corsica à l'osservatoriu di e dinamiche rurale.**

**Raportu n<sup>u</sup> 370 : Désignation de représentants de la Collectivité de Corse au sein de l'observatoire départemental des dynamiques rurales.**

Au terme d'un bref échange, **le Vice-président de l'Assemblée de Corse** propose de désigner **Mmes ARRIGHI et TERRIGHI** pour siéger à l'observatoire départemental des dynamiques rurales.

**Sont absents : Mmes Véronique ARRIGHI, Josepha GIACOMETTI PIREDDA et Charlotte TERRIGHI.**

La proposition de **M. VANNI** est adoptée à l'unanimité.

**Ont voté pour : Mmes et MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Jean-Baptiste ARENA, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Vanina BORROMEI, Valérie BOZZI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Vannina CHIARELLI LUZI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI PAOLI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Saveriu LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette**

**MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGIO, Paul QUAJASTANA, Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Julia TIBERI, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.**

**POUR : 60  
CONTRE : 0  
ABS. : 0  
NP : 0**

La séance est suspendue à 19 heures 40.

### **SEANCE DU 20 DECEMBRE 2023**

**La Présidente MAUPETUIS** constate que le quorum est atteint et elle ouvre la séance à 10 heures 46. **Mme FRANCISCI PAOLI** officie en qualité de **secrétaire de séance**.

**Mme DUVAL** procède à un rappel au règlement concernant les commissions. Elle n'est pas favorable à un retour au présentiel comme le préconise **la Présidente de l'Assemblée de Corse**. Elle considère que le dispositif « Teams » est efficace. En substance, il permet la réduction de l'empreinte carbone et évite des déplacements fastidieux. La présence des services est garantie dans la mesure où les agents ont la possibilité de se connecter facilement. Un retour au seul présentiel est perçu comme une régression de l'institution. **Mme DUVAL** évoque l'article 34 du règlement intérieur.

**La Présidente MAUPERTUIS** rappelle que la décision s'agissant du mode de présence des élus incombe aux présidents des commissions organiques. Le retour d'expérience a mis en exergue le caractère négatif du distanciel via l'utilisation de la procédure « Teams ». Elle rend difficile la confidentialité des débats et ne préserve pas des ruptures techniques. Il serait plus pertinent d'utiliser la visioconférence, **la Collectivité de Corse** possède en effet plusieurs sites. En tout état de cause, les présidents des groupes politiques et ceux des commissions décideront quels moyens seront retenus à l'avenir.

**La Présidente de l'Assemblée de Corse** mentionne par ailleurs que la suppression des réunions en mode distanciel de type « Teams » ne contrevient pas à l'article 34 du règlement intérieur invoqué par **Mme**

**DUVAL.** En effet, le texte en cause emploie explicitement le terme « peuvent » s'agissant de l'utilisation de la visioconférence ou de la télé présence. Il n'existe donc plus aucune obligation. La généralisation du « Teams » résulte de la crise sanitaire liée à la Covid. En conclusion, elle insiste sur l'absence de confidentialité du mode « Teams » alors que les réunions des commissions organiques ne sont pas publiques. Aussi, un modus operandi adapté sera mise en place.

**M. BENEDETTI** souligne que **la Commission Permanente** est tenue de se réunir en présentiel deux fois par an au moins. Il réclame la mise en œuvre effective de cette disposition.

**La Présidente MAUPERTUIS** invite l'intéressé à prendre en considération le caractère public de cette instance. Quoi qu'il en soit, la question règlementaire fera l'objet d'une vérification et sera abordée en **Conférence des Présidents**.

Elle signale la présence d'un jeune collégien stagiaire, Jean-Gabriel **TAMBURINI** au sein du **secrétariat général de l'Assemblée de Corse**.

**Le Président du Conseil exécutif de Corse** mentionne celle de Mademoiselle **SUSINI** aussi stagiaire. Elle suit la séance à partir de la tribune des invités.

**La Présidente de l'Assemblée de Corse** constate avec regret que deux assassinats ont eu lieu en Corse ces dernières quarante-huit heures. Les histoires personnelles des victimes importent peu, ces meurtres ne peuvent en aucune manière être passés sous silence. La Corse est à nouveau endeuillée par des décès par mort violente. Il ne saurait y avoir des moments précieux face à tamanti disgrazii. Les élus sont tenus de manifester leur rejet de ces actes mortifères. Elle fait part de sa tristesse au regard de ces heures sombres à quelques encablures de Noël.

**Le Président SIMEONI** ne manque pas de s'associer aux propos de **la Présidente MAUPERTUIS**. Il rappelle qu'un important travail a été effectué conjointement par l'exécutif et le délibérant sur les dérives mafieuses. Conformément aux engagements pris et sur ces bases, il rencontrera une nouvelle fois les collectifs. Un rapport sera ensuite soumis à **l'Assemblée de Corse**.

**RAPORTI DI A PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA /  
RAPPORTS DE LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE**

**RAPPORT 369**

**Raportu n<sup>u</sup> 369 : Raportu d'infurmazioni di a Prisidenti di l'Assemblea di Corsica relativu à l'avisu « rinfurzà à cuuperazioni trasfruntaliera direvuli è efficaci cù i nosci vicini » adduttatu à l'unanimità à l'uccasioni di a plenaria di u cumitatu aurupeu di i Rughjoni u 29 di nuvembri di u 2023.**

**Report n° 369 :** Rapport d'information de la Présidente de l'Assemblée de Corse concernant l'avis « Renforcer la coopération transfrontalière durable et efficace avec nos voisins », adopté à l'unanimité lors de la Plénière du Comité européen des Régions le 29 novembre 2023.

**La Présidente de l'Assemblée de Corse** présente le rapport.

**Mme MOSCA** dit que la **Commission des Affaires Européennes, des Relations Internationales et Méditerranéennes** a pris acte de ce document. **Le groupe Core In Fronte** était absent.

**L'Assemblée de Corse** prend acte.

**INSIGNAMENTU-FURMAZIONE-RICERCA / ENSEIGNEMENT-  
FORMATION-RECHERCHE**

**RAPPORT 350**

**Raportu n<sup>u</sup> 350 : Furmazione « Musichi è Canti tradiziunali di Corsica è di u Mediterraniu » : una tramandera di u nostru patrimoniu culturale.**

**Report n° 350 :** Formation « Musiques et chants traditionnels de Corse et de Méditerranée » : une transmission de notre patrimoine culturel.

Le rapport est présenté par **Mme LUCIANI**.

**La Présidente de l'Assemblée de Corse** précise que le **Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel de la Corse** a rendu un avis dont elle livre la synthèse.

**Mme DENSARI** dit que la **Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale et des Enjeux Sociétaux** a délivré un avis favorable. Le groupe **Un Soffiu Novu** n'a pas participé au vote. **M. GHIONGA** était absent.

**M. Joseph SAVELLI** évoque l'avis favorable de la **Commission des Finances et de la Fiscalité**. Les groupes **Core In Fronte** et **Un Soffiu Novu** n'ont pas participé au vote.

**Mme NIVAGGIONI** rappelle que Felice QUILICI enregistrait les personnes chantant des chants ancestraux et populaires très anciens. Il n'imaginait pas que cela aboutirait un jour à la création d'un diplôme universitaire. In fine, ces chants ont été sauvés. Elle cite pêle-mêle les paghjelli, les lamenti, les chjami è rispondi. Elle cite également les noms de celles et ceux sans lesquelles ces pratiques ancestrales auraient sans doute disparu : Dominique BOSSEUR-SALINI, Ghjermana de ZERBI, MINICALE, Miguè PAOLI et Miguè RAFFAELLI. Les intéressés ont participé à entretenir cette culture et cette tradition. Lors de la période du Riaquistu, d'aucuns s'interrogeaient sur la manière dont cela était susceptible de s'inscrire dans la modernité.

Aux yeux de **Mme NIVAGGIONI**, il est essentiel que cet art populaire devienne académique. Elle pense tout particulièrement au chjami è rispondi qui allie art poétique et maîtrise de l'improvisation. Sa pratique est peu détenue et elle s'interroge sur sa place. Il est utilisé en Sardaigne.

**Mme NIVAGGIONI** se réjouit de cette initiative, beaucoup de choses ont été et seront ainsi préservées. Cela confère des perspectives d'enrichissement et d'ouverture vers l'extérieur.

**M. ARENA** remercie celles et ceux qui ont contribué à l'émergence de ce projet par ce travail persévérant. L'économie et la culture ne sont ainsi plus opposées. Une économie qui ne s'appuie sur une culture devient très vite standardisée et mondialisée.

**M. LUCIANI** salue les personnes présentes dans les tribunes. Il évoque un peuple qui a toujours aimé chanter et danser. Il se souvient qu'à l'époque du Riaquistu, les anciens s'étonnaient des revendications portées en faveur de la langue corse. A titre personnel, il a été marqué par Jean-Paul POLETTI.

**M. LUCIANI** se remémore que les jeunes qui s'inscrivaient dans cette mouvance s'élevaient contre les chants en langue française tels « Le quartier-maître ». Il estime à présent que ceux-ci faisaient partie intégrante de la culture insulaire. Cependant, cette attitude a été utile et il est heureux que le Riaquistu ait eu lieu. Il cite les poètes FUSINA et THIERS et se rappelle que dans certains villages les groupes culturels

étaient interdits. Il considère que la route a été longue et que ce chemin a été marqué, pour ce qui le concerne, par Monseigneur GUIDICELLI. Il ne manque pas d'évoquer le rôle des confréries : l'entraide et la vie sociale.

**M. LUCIANI** estime que la musique n'a pas de frontières et que le chant corse est désormais reconnu au niveau international. Il s'interroge sur la part que le centre d'art polyphonique est susceptible de prendre dans ce dispositif. Nonobstant, un vivier existe et il est nécessaire de faire évoluer ce diplôme et de lui conférer une transversalité. Le groupe **Avanzemu** votera sans équivoque.

**Mme GIACOMETTI PIREDDA** n'envisage pas de dissoner dans ce concert polyphonique. Elle cite Saveriu VALENTINI et rappelle le caractère indispensable de ce travail. En 2017, une feuille de route a été adoptée et elle prévoyait de donner toute sa place aux acteurs culturels, à l'université de Corse et aux outils que possédait **la Collectivité de Corse**. Il s'agissait de conférer à la culture insulaire une place de choix. La redécouverte permanente est le moteur de la création. Elle met en garde face au risque de normalisation par l'académisation. **Le Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel de la Corse** le mentionne dans l'avis qu'il a formulé.

**Mme GIACOMETTI PIREDDA** critique le poncif consistant à appréhender ce dispositif comme un moyen permettant d'allier la tradition et la modernité. La tradition est le fil qui relie et qui aide à penser l'avenir. Il y a lieu de poursuivre dans cette voie.

**Mme TERRIGHI** fait part de sa grande satisfaction. Elle mentionne avec émotion le rôle essentiel tenu par le regretté Guy DONGRADI qui a créé les Rencontres Musicales de Méditerranée.

**Mme NIVAGGIONI** ajoute que de nombreuses personnes ont appris la langue grâce à la pratique du chant.

**M. MONDOLONI** dit que ce dossier vient du fond des âges. Il estime que l'on touche là à ce que les Corses sont au monde. Il convient de rendre hommage à ceux qui ont œuvré dans l'ombre et qui ont pris conscience de l'importance de cela au travers d'un cheminement spontané, puis ont milité pour aboutir aujourd'hui à une reconnaissance institutionnelle. Dans cet esprit, il observe que la transmission intervient plus par la formation que par l'héritage familial.

**M. MONDOLONI** estime que ce diplôme permet désormais de ne pas enfermer la tradition mais de l'inscrire dans la modernité. Il est le résultat d'un long parcours qui a associé de nombreux acteurs, des universitaires jusqu'au personnel de l'Etat. Il invite les élus à s'interroger sur les perspectives de ce diplôme et, au-delà de la satisfaction unanimement partagée, sur la nécessité de l'inscrire dans le temps.

**M. FILIPPI** salue le travail réalisé par **le Conseil exécutif de Corse** et les services. Il voit dans la concrétisation de cette opération un sauvetage du patrimoine musical mais il perçoit également une forme de Riaquistu. La musique corse est reconnue et il s'agit de maintenir le patrimoine et de développer la création. Il partage les propos de **M. MONDOLONI**.

Concernant l'aspect linguistique, **M. FILIPPI** met en exergue que l'on marque un intérêt pour la langue au terme de l'adolescence grâce au chant.

Il note également la volonté politique de la mairie de Corti et de **la Collectivité de Corse** de faire progresser la ville. Il cite en conclusion les propos d'une jeune militante selon laquelle la musique et la culture permettent de s'opposer à certaines situations.

**La Présidente de l'Assemblée de Corse** salue les acteurs présents dans la tribune des invités et se déclare satisfaite de la qualité des échanges. Elle annonce qu'elle se retirera au moment du vote.

**Mme LUCIANI**, après avoir remercié les intervenants, précise qu'elle est sensible aux remarques du **Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel de la Corse**. Ce dispositif est diplômant et il se soldera par une employabilité certaine. Des perspectives existent après la première promotion avec des développements au-delà de la Corse et vers la Méditerranée. Elle remercie les invités qui considèrent, à juste titre, ce jour comme historique.

**Le Président du Conseil exécutif de Corse** fait part de sa joie et de son émotion. Il s'agit d'un moment particulier qui couronne un cycle de travail de quatre longues années et il nourrit une pensée pour Brice MONTAGNOU auquel il dédie ces moments. Le travail considéré vient de loin et ce rapport touche à ce qui est l'essence et l'âme de la Corse. Il est fier de cela et de la vision ouverte de l'identité corse vers la Méditerranée et le monde que ce projet initie.

**Le Président SIMEONI** salue **Mme GIACOMETTI PIREDDA** qui a débuté ce travail. Il a été poursuivi par **Mme LUCIANI** et ses services. Il cite l'ensemble des personnes présentes dans les tribunes qu'il a rencontrées tout à l'heure. Il fait l'historique du projet débuté avec une note remise par Dominique FERRARI. Le projet dont il s'agit a été porté envers et contre tout. Il note que les crédits affectés d'un montant de 750 000 euros sont dérisoires au regard du retour sur investissement.

**Le Président du Conseil exécutif de Corse** se remémore de l'échange qu'il avait eu avec une des personnes qu'il a accueillies en début de matinée. Concernant ce diplôme, il y a lieu :

- de former des formateurs ;
- d'unifier dans la même personne artiste et formateur ;
- de graver les choses dans le marbre.

Ce diplôme donne la garantie académique que ce patrimoine immatériel est désormais sauvé et qu'il continuera à être transmis et enrichi. Il est indispensable de vivre pleinement ces moments où l'on est parvenu à donner à des projets et des rêves une expression concrète.

**M. VANNI** remplace la **Présidente MAUPERTUIS** à la tribune, celle-ci quitte provisoirement l'hémicycle avec **Mme GIACOMETTI PIREDDA** et **M. COLONNA**.

**Le Vice-président de l'Assemblée de Corse** met aux voix le rapport.

**Sont absents : Mmes et M. Romain COLONNA, Josepha GIACOMETTI PIREDDA et Marie-Antoinette MAUPERTUIS.**

Il est adopté à l'unanimité.

**Ont voté pour : Mmes et MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Jean-Baptiste ARENA, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Vanina BORROMEI, Valérie BOZZI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Vannina CHIARELLI LUZI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI PAOLI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE**

**MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Saveriu LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGO, Paul QUASTANA, Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Julia TIBERI, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.**

**POUR : 60  
CONTRE : 0  
ABS. : 0  
NP : 0**

Les élus et les invités applaudissent.

**La Présidente MAUPERTUIS** préside à nouveau la séance.

## **SUCIALE È SALUTE / SOCIAL ET SANTÉ**

### **RAPPORT 352**

**Raportu n<sup>u</sup> 352 : Creazione è finanziamentu di u Polu di Geruntulugia di Corsica.**

**Rapport n° 352 : Mise en place et financement du Gérontopôle de Corse.**

**Mme FAZI** présente le rapport.

**La Présidente de l'Assemblée de Corse** évoque les avis favorables de **la Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale et des Enjeux Sociétaux** et de **la Commission des Finances et de la Fiscalité** ainsi que celui du **Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel de la Corse** dont elle lit les conclusions.

**Mme DENSARI** souligne que le vieillissement de la population insulaire résulte de facteurs multiples. Dix mille personnes à domicile sont en perte d'autonomie en Corse auxquelles il convient d'ajouter les flux migratoires. En 2078, un quart de la population aura atteint le quatrième âge. Elle qualifie la démarche initiée de pro-active. Elle fédère tous les acteurs sur la problématique de la question du vieillissement en se dotant d'outils d'études et de prospectives. Elle conclut en rappelant que

le bien-être d'une société se mesure à l'aune de ce qu'elle réserve à ses aînés.

**Mme DENSARI** dit aussi qu'elle fait partie de la génération du baby-boom et qu'avec d'autres dans cet hémicycle, elle profitera de ce dispositif.

**Mme COMBETTE** salue la mobilisation de **la Collectivité de Corse** pour apporter une réponse à ce dossier important. Concernant l'assemblée générale de l'association, elle note que les identités de tous membres de la structure ne sont pas précisées et espère que les acteurs centraux de proximité seront associés aux travaux.

**M. GHIONGA** fait état de sa satisfaction et insiste sur la nécessité de disposer de toutes les compétences en matière sociale.

**La Présidente MAUPERTUIS** souligne le travail accompli par Corsica Pruspetiva. La conférence du mois de janvier a mis en évidence qu'il y a 2,5 seniors pour un jeune et qu'il existe, dès à présent, un problème de prise en charge des anciens. Il y a lieu d'éviter de jeter l'opprobre sur celles et ceux qui viennent d'ailleurs. A ce titre, elle mentionne ces femmes qui occupent souvent des postes d'aidantes. Il convient de s'attacher à trouver des crédits et des jeunes pour accomplir ces tâches.

**Mme FAZI** indique que les CCAS peuvent être intégrés dans l'association. Un appel à candidature a été lancé en juillet et n'a donné lieu à aucune réponse. Le gérontopôle permettra le développement de nombreuses activités comme la silver-économie, l'innovation et la recherche. L'enjeu consiste à terme à maintenir les anciens à domicile.

**La Présidente de l'Assemblée de Corse** invite les élus à se prononcer sur le présent rapport.

Il est approuvé à l'unanimité.

**Ont voté pour : Mmes et MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Jean-Baptiste ARENA, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Vanina BORROMEI, Valérie BOZZI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Vannina CHIARELLI LUZI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa**

**DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI PAOLI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Josepha GIACOMETTI PIREDDA, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Saveriu LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGIO, Paul QUASTANA, Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Julia TIBERI, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.**

**POUR : 63  
CONTRE : 0  
ABS. : 0  
NP : 0**

Au terme d'un échange entre **la Présidente MAUPERTUIS** et **le Président SIMEONI**, il est décidé de poursuivre de poursuivre la séance et d'examiner les rapports sur le Chemin de Fer de la Corse.

## TRASPORTI / TRANSPORTS

### RAPPORT 364

**Raportu n° 364 : Raportu per approvazione di u cuntrattu d'obbiettivi, di riesciuta è di splutazione (COPE) di u Caminu di ferru di a Corsica.**

**Rapport n° 364 : Rapport portant adoption du contrat d'objectifs, de performance et d'exploitation (COPE) du Chemin de Fer de la Corse.**

Le rapport est présenté par **le Président SIMEONI**.

**Mme CHIARELLI LUZI** indique que **la Commission du Développement Economique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement** a donné un avis favorable. Le groupe **Avanzemu** et **Mme GIACOMETTI PIREDDA** n'ont pas participé au vote. Les groupes **Core In Fronte** et **Un Soffiu Novu** étaient absents.

**M. Joseph SAVELLI** évoque l'avis favorable de **la Commission des Finances et de la Fiscalité**. Les groupes **Avanzemu, Core In Fronte** et

**Un Soffiu Novu** n'ont pas participé au vote. **MM. Jean-Michel SAVELLI** et **VANNI** se sont déportés.

**La Présidente MAUPERTUIS** fait mention de l'avis favorable du **Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel de la Corse**.

**Mme MOSCA** souligne qu'il s'agit du mode de gestion le plus adapté. Le COPE formalise les relations entre le nouvel EPIC et **la Collectivité de Corse**. Elle qualifie cela de remarquable. Elle cite quelques exemples à partir des six axes contenus dans le document. Ce changement de statut correspond à une montée en charge des chemins de fer.

**Mme SANTUCCI** a été honorée d'avoir occupé un mandat d'administratrice au sein l'établissement. Elle a ainsi découvert une entité unique et des personnels compétents. Elle est satisfaite de ce que **la Collectivité de Corse** demeure l'unique administrateur du réseau.

**M. MONDOLONI** dit qu'il assez rare d'associer les propres ressources de l'institution à ce dossier. Il évoque la culture d'entreprise qui prévaut. Le travail est de qualité et ouvre des perspectives. Il est néanmoins préoccupé par la nécessaire obligation de maîtriser les coûts, en particulier en matière de personnel. Il préconise une extrême rigueur dans la gestion de ce nouvel outil.

**M. BENEDETTI** est satisfait du COPE mais ce dernier est limité par les moyens actuels. Il note une absence de rationalité au regard de ce que l'institution ambitionne de faire : développement du péri-urbain et création de nouvelles voies. Au regard de l'examen comptable, il lui semble nécessaire de disposer d'un matériel roulant en bon état en 2030. Il met en exergue une anomalie comptable. Il insiste aussi sur le bilan prévisionnel en déficit. Au-delà de ces remarques de forme, le groupe **Core In Fronte** votera ce rapport.

**M. GHIONGA** est convaincu de la pertinence et de la nécessité des transports publics. Il qualifie ce nouveau dispositif de nouvelle naissance des chemins de fer. Il rappelle l'action bénéfique de Napoléon III qui a initié l'installation du chemin de fer en Corse.

**M. ANGELINI** accompagnera ce rapport avec l'ensemble de son groupe. Ce projet est une des priorités de la Corse et un enjeu de société. Il se remémore la période de la SNCF et le spectre de la privatisation qui s'est profilé. Le groupe **Avanzemu** n'était pas favorable à cette

orientation et est conscient que le COPE prémunit le chemin de fer d'une telle perspective.

**M. ANGELINI** estime que la première ressource de l'établissement réside dans son personnel d'excellente qualité et insiste sur le principe de mutabilité qui sera une partie de la solution. Il aborde la question du financement et de l'articulation PTIC et CFC. Un modèle ambitieux implique un investissement massif. Il s'interroge également sur la manière de s'inscrire dans l'intermodalité pour ceux qui ne sont pas desservis par le réseau ferroviaire.

**M. VANNI** déclare qu'il a été fier d'occuper le poste de président des Chemins de fer de la Corse. Le fait de rattacher l'outil au **Conseil exécutif de Corse** est rassurant. Il précise qu'il a été cheminot. Il considère que le plus important a consisté, en ce qui le concerne, à créer des dynamiques et à donner au personnel des perspectives de carrière. Il est satisfait d'avoir contribué à pérenniser l'outil, d'avoir initié un modèle social et de travail original. Il formule des mots d'encouragement aux agents qui sont présents dans les tribunes et sont des femmes et des hommes libres. Il qualifie le moment d'important et loue l'esprit d'entreprise des personnels.

**Mme GIACOMETTI PIREDDA** note une volonté de maîtriser les transports. Cela n'est pas un obstacle à la recherche de la performance et de l'excellence. Le dossier est porté par des agents engagés, soucieux du devenir de l'outil. Un équilibre doit être recherché dans tous les domaines du transport. Sa mise en œuvre implique des moyens considérables. **Mme GIACOMETTI PIREDDA** observe un manque de garanties concernant le financement même si les objectifs sont vertueux. Il conviendra enfin de tenir les promesses faites quant à l'ouverture de nouvelles lignes.

**La Présidente de l'Assemblée de Corse** adresse ses félicitations aux services, au personnel des Chemins de fer de la Corse et à **M. VANNI**. Le train n'est pas encore parvenu à Folleli mais un rapport de l'OCDE met en évidence une forte progression de l'activité ferroviaire en Corse. La trajectoire est positive avec d'excellentes perspectives.

**Le Président du Conseil exécutif de Corse** dit que le choix du service public, en l'espèce de la régie avec un EPIC, a été fait après avoir procédé par élimination. Ainsi, n'ont pas été retenus l'abandon pur et simple, l'économie mixte et la privatisation. Cette dernière nécessite des objectifs de rentabilité qui ne sont pas tenables. Pour autant, **la Collectivité de Corse** ne dirige pas les opérations. L'EPIC dispose de la

responsabilité morale. Le COPE est à valider au rythme et au gré de l'évolution de l'entreprise. Il développe l'idée de diminuer les charges et d'augmenter les recettes et s'appuie sur des exemples.

**Le Président SIMEONI** rapporte que l'intermodalité a été dynamisée consécutivement à la fermeture provisoire du tunnel routier qui passe sous le vieux port de Bastia. Il y lieu de maintenir les coûts en personnel tout en faisant le choix d'internaliser les missions, les agents étant de qualité. Il insiste sur la pertinence de la clause d'intéressement et rappelle que les départs volontaires s'imposent à l'institution. En tout état de cause « *fendu a strada, s'accunciara a somma !* ».

**Le Président du Conseil exécutif de Corse** se déclare prêt à conduire le chantier jusqu'à Folelli mais il a été contraint de revoir le projet initial. Il informe que toute la France va bénéficier de fonds importants pour moderniser le réseau ferroviaire et qu'un combat politique est à mener pour en disposer aussi. Cela étant, il est confiant dans l'avenir et qualifie la présente étape d'importante.

**La Présidente MAUPERTUIS** met le rapport aux voix.

**Est absent : M. Jean-Baptiste ARENA.**

Il est adopté à l'unanimité.

**Ont voté pour : Mmes et MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Vanina BORROMEI, Valérie BOZZI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Vannina CHIARELLI LUZI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI PAOLI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Josepha GIACOMETTI PIREDDA, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Saveriu LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGO, Paul QUASTANA, Anne-Laure SANTUCCI, Jean-**

**Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Julia TIBERI, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.**

**POUR : 62  
CONTRE : 0  
ABS. : 0  
NP : 0**

Ce vote est suivi d'applaudissements nourris.

### **RAPPORT 366**

**Rapportu n° 366 : Fini di a delegazioni di sirviziù publici cù a SAEML « U Caminu di Ferru di a Corsica » è u trasferimentu di l'attività versu l'EPIC « U Caminu di Ferru di a Corsica ».**

**Rapport n° 366 : Fin de la délégation de service public avec la SAEML Chemins de Fer de la Corse et le transfert de l'activité ferroviaire vers l'EPIC « U Caminu di Ferru di a Corsica ».**

Les administrateurs de la SAEML se déportent.

Le rapport est présenté par **le Président SIMEONI**.

**Mme CHIARELLI LUZI** stipule que la **Commission du Développement Economique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement** a émis un avis favorable. Le groupe **Avanzemu** n'a pas participé au vote. Les groupes **Core In Fronte, Un Soffiu Novu** et **Mme GIACOMETTI PIREDDA** étaient absents.

Le rapport est mis aux voix.

**Etaient absents : Mmes et MM. Jean-Baptiste ARENA, Paul-Félix BENEDETTI, Jean-Marc BORRI, Vanina BORROMEI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Frédérique DENSARI, Vanina LE BOMIN, Saveriu LUCIANI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Paula MOSCA, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Anne-Laure SANTUCCI, Joseph SAVELLI, Charlotte TERRIGHI et Hyacinthe VANNI.**

Il est approuvé à l'unanimité.

**Ont voté pour : Mmes et MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI,**

Serena BATTISTINI, Jean BIANCUCCI, Didier BICCHIERAY, Valérie BOZZI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Vannina CHIARELLI LUZI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI PAOLI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Josepha GIACOMETTI PIREDDA, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Sandra MARCHETTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGO, Paul QUASTANA, Jean-Michel SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Julia TIBERI et Hervé VALDRIGHI.

**POUR : 46**  
**CONTRE : 0**  
**ABS. : 0**  
**NP : 0**

La séance est suspendue à 14 heures 20.

La séance reprend à 16 heures 45. Dans l'intervalle, les membres du groupe **Un Soffiu Novu** ont quitté la salle des délibérations en signe de protestation contre le retard accumulé tout au long de la journée.

## TRASPORTI / TRANSPORTS

### RAPPORT 341

**Raportu n° 341 : Prulungazione di e delegazione di serviziu publicu pè a sfruttera di i servizii aeri regulari trà i quattru aeruporti di Corsica, Aiacciu, Bastia, Figari è Calvi da una parte, è l'aerupuortu di Parigi Orly da l'altra parte**

**Rapport n° 341 : Prolongation des délégations de service public pour l'exploitation de services aériens réguliers entre les quatre aéroports de Corse, Aiacciu, Bastia, Figari et Calvi d'une part, et l'aéroport de Paris-Orly d'autre part.**

**Le Président du Conseil exécutif de Corse** présente le rapport.

**Mme CHIARELLI LUZI** dit que la **Commission du Développement Economique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de**

**l'Environnement** a délivré un avis favorable. Le groupe **Avanzemu** n'a pas participé au vote. Les groupes **Core In Fronte**, **Un Soffiu Novu** et **Mme GIACOMETTI PIREDDA** étaient absents.

**M. Joseph SAVELLI** mentionne l'avis favorable de la **Commission des Finances et de la Fiscalité**. Les groupes **Avanzemu**, **Core In Fronte** et **Un Soffiu Novu** n'ont pas participé au vote. **MM. BIANCUCCI, POZZO di BORGO** et **Jean-Michel SAVELLI** se sont déportés.

**La Présidente de l'Assemblée de Corse** fait part de l'avis du **Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel de la Corse**. Elle rappelle que l'opportunité de bénéficier d'obligations de service public est une chance en Europe. La Sardaigne dispose de quatre fois moins de sièges que la Corse alors que sa population est bien plus importante. Le dispositif de la Corse s'avère très intéressant.

**Mmes et MM. Danielle ANTONINI, Vanina BORROMEI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Romain COLONNA, Muriel FAGNI, Vanina LE BOMIN, Don Joseph LUCCIONI et Hyacinthe VANNI.**

Elle met le rapport aux voix.

**Sont absents** : **Mmes et MM. Danielle ANTONINI, Jean-Baptiste ARENA, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Didier BICCHIERAY, Vanina BORROMEI, Valérie BOZZI, Marie-Claude BRANCA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Vanina LE BOMIN, Don Joseph LUCCIONI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Paul QUASTANA, Jean-Michel SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, Charlotte TERRIGHI et Hyacinthe VANNI.**

Il est adopté à l'unanimité.

**Ont voté pour** : **Mmes et MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Jean-Christophe ANGELINI, Véronique ARRIGHI, Jean BIANCUCCI, Jean-Marc BORRI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Vannina CHIARELLI LUZI, Anna Maria COLOMBANI, Frédérique DENSARI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI PAOLI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Josepha GIACOMETTI PIREDDA, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Saveriu LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Marie-**

**Antoinette MAUPERTUIS, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGO, Anne-Laure SANTUCCI, Joseph SAVELLI, François SORBA, Julia TIBERI et Hervé VALDRIGHI.**

**POUR : 33  
CONTRE : 0  
ABS. : 0  
NP : 0**

### **RAPPORT 355**

**Rapportu n° 355 : Attempata di l'entrata in vigore di e nove obbligazione di serviziu publicu in quantu à a sfruttera di i servizii aerii regulari trà i quattru aeruporti di Corsica, Aiacciu, Bastia, Figari è Calvi da una parte è l'aeruportu d'Orly da l'altra parte, in seguitu à a prulungazione sin' à u 24 di marzu di u 2024 di 'sse cunvenzione.**

**Rapport n° 355 : Report de l'entrée en vigueur des nouvelles obligations de service public pour ce qui concerne l'exploitation des services aériens réguliers entre les quatre aéroports de Corse, Aiacciu, Bastia, Figari et Calvi d'une part et l'aéroport de Paris Orly d'autre part, en conséquence de la prolongation jusqu'au 24 mars 2024 de ces conventions**

Le rapport est présenté par **le Président SIMEONI**.

**Mme CHIARELLI LUZI** rapporte que **la Commission du Développement Economique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement** a donné un avis favorable. Le groupe **Avanzemu** n'a pas participé au vote. Les groupes **Core In Fronte, Un Soffiu Novu** et **Mme GIACOMETTI PIREDDA** étaient absents.

**La Présidente de l'Assemblée de Corse** fait état de l'avis favorable du **Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel de la Corse**.

**Mmes et MM. Danielle ANTONINI, Vanina BORROMEI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Romain COLONNA, Muriel FAGNI, Vanina LE BOMIN, Don Joseph LUCCIONI et Hyacinthe VANNI** se déportent.

Le rapport est mis aux voix.

**Sont absents : Mmes et MM. Danielle ANTONINI, Jean-Baptiste ARENA, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Didier**

**BICCHIERAY, Vanina BORROMEI, Valérie BOZZI, Marie-Claude BRANCA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Vanina LE BOMIN, Don Joseph LUCCIONI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Paul QUASTANA, Jean-Michel SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, Charlotte TERRIGHI et Hyacinthe VANNI.**

Il est approuvé à l'unanimité.

**Ont voté pour : Mmes et MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Jean-Christophe ANGELINI, Véronique ARRIGHI, Jean BIANCUCCI, Jean-Marc BORRI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Vannina CHIARELLI LUZI, Anna Maria COLOMBANI, Frédérique DENSARI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI PAOLI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Josepha GIACOMETTI PIREDDA, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Saveriu LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGIO, Anne-Laure SANTUCCI, Joseph SAVELLI, François SORBA, Julia TIBERI et Hervé VALDRIGHI.**

**POUR : 33**

**CONTRE : 0**

**ABS. : 0**

**NP : 0**

**Le Président du Conseil exécutif de Corse** s'étonne que **l'Assemblée de Corse** se trouve dans une telle configuration alors que les dossiers examinés sont extrêmement importants.

Les élus du groupe **Avanzemu** quittent à leur tour l'hémicycle.

## **BUGETTU-FINANZE-FISCALITÀ / BUDGET-FINANCES-FISCALITÉ**

### **RAPPORT 354**

**Raportu n° 354 : Eserciziu 2023 - Decisione mudificativa n° 1 relativa à a pulita di u bugettu.**

**Rapport n° 354 : Exercice 2023 - Décision modificative n° 1 relative au toilettage budgétaire.**

**Le Président SIMEONI** présente le rapport.

**M. Joseph SAVELLI** donne lecture du rapport de **la Commission des Finances et de la Fiscalité**. Un avis favorable a été donné. Les groupes **Avanzemu, Core In Fronte et Un Soffiu Novu** n'ont pas participé au vote.

**La Présidente MAUPERTUIS** procède à une interruption de séance à 17 heures 07. La séance reprend à 17 heures 08.

Elle sollicite les suffrages des élus.

**Sont absents** : Mmes et MM. Jean-Christophe ANGELINI, Didier BICCHIERAY, Vanina BORROMEI, Valérie BOZZI, Angèle CHIAPPINI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Christelle COMBETTE, Santa DUVAL, Josepha GIACOMETTI PIREDDA, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Vanina LE BOMIN, Saveriu LUCIANI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Antoine POLI, Pierre POLI, Jean-Michel SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, Charlotte TERRIGHI et Julia TIBERI.

Il est adopté à l'unanimité.

**Ont voté pour** : Mmes et MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Danielle ANTONINI, Jean-Baptiste ARENA, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Jean-Marc BORRI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Vannina CHIARELLI LUZI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI PAOLI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Jean-Charles GIABICONI, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Sandra MARCHETTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Véronique PIETRI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGIO, Paul QUASTANA, Anne-Laure SANTUCCI, Joseph SAVELLI, François SORBA, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.

**S'est abstenu** : M. Pierre GHIONGA.

**POUR : 38**  
**CONTRE : 0**

**ABS. : 1**

**NP : 0**

### **RAPPORT 373**

**Raportu n° 373 : Approvazione di a decisione mudificativa n° 3 di u Bughjettu Primitivu di a Cullettività di Corsica.**

**Rapport n° 373 : Approbation de la décision modificative n° 3 du budget primitif de la Collectivité de Corse.**

Le rapport est présenté par **le Président du Conseil exécutif de Corse.**

**- 373-1- Vote sur l'urgence :**

**La Présidente MUPERTUIS** appelle les élus à se prononcer sur l'urgence.

**Sont absents : Mmes et MM. Jean-Christophe ANGELINI, Didier BICCHIERAY, Vanina BORROMEI, Valérie BOZZI, Angèle CHIAPPINI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Christelle COMBETTE, Santa DUVAL, Josepha GIACOMETTI PIREDDA, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Vanina LE BOMIN, Saveriu LUCIANI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Antoine POLI, Pierre POLI, Jean-Michel SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, Charlotte TERRIGHI et Julia TIBERI.**

L'urgence est retenue à l'unanimité.

**Ont voté pour : Mmes et MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Danielle ANTONINI, Jean-Baptiste ARENA, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Jean-Marc BORRI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Vannina CHIARELLI LUZI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI PAOLI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Sandra MARCHETTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Véronique PIETRI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGO, Paul QUASTANA, Anne-Laure SANTUCCI, Joseph SAVELLI, François SORBA, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.**

**POUR : 39**  
**CONTRE : 0**  
**ABS. : 0**  
**NP : 0**

- **373-2- Vote sur le rapport :**

**M. Joseph SAVELLI** précise qu'un avis favorable a été émis par la **Commission des Finances et de la Fiscalité**. Les groupes **Avanzemu**, **Core In Fronte** et **Un Soffiu Novu** n'ont pas participé au vote.

**La Présidente de l'Assemblée de Corse** félicite le **Conseil exécutif de Corse** qui est parvenu à obtenir cette enveloppe de dotation supplémentaire et y associe les services de l'**Office des Transports de la Corse**. Elle met le rapport aux voix.

**Sont absents :** Mmes et MM. Jean-Christophe ANGELINI, Didier BICCHIERAY, Vanina BORROMEI, Valérie BOZZI, Angèle CHIAPPINI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Christelle COMBETTE, Santa DUVAL, Josepha GIACOMETTI PIREDDA, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Vanina LE BOMIN, Saveriu LUCIANI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Antoine POLI, Pierre POLI, Jean-Michel SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, Charlotte TERRIGHI et Julia TIBERI.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

**Ont voté pour :** Mmes et MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Danielle ANTONINI, Jean-Baptiste ARENA, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Jean-Marc BORRI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Vannina CHIARELLI LUZI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI PAOLI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Sandra MARCHETTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Véronique PIETRI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGO, Paul QUASTANA, Anne-Laure SANTUCCI, Joseph SAVELLI, François SORBA, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.

**POUR : 39**  
**CONTRE : 0**  
**ABS. : 0**  
**NP : 0**

## **RISORSE UMANE / RESSOURCES HUMAINES**

### **RAPPORT 365**

**Raportu n° 365 : Raportu Suciale Unicu di a Cullettività di Corsica per l'annata 2022.**

**Rapport n° 365 : Rapport Social Unique de la Collectivité de Corse de l'année 2022.**

**Le Président SIMEONI** présente le rapport. Cette présentation sera rapide et synthétique et vise à satisfaire les simples obligations légales dans l'immédiat. Eu égard à la faible représentation dans l'hémicycle, il envisage de le faire une nouvelle fois lors d'une séance ultérieure.

**M. Joseph SAVELLI** rapporte qu'un avis favorable a été délivré par **la Commission des Finances et de la Fiscalité**. Les groupes **Avanzemu, Core In Fronte** et **Un Soffiu Novu** n'ont pas participé au vote.

**M. GHIONGA** demande si le niveau linguistique des agents est évalué dans ce document.

**M. BENEDETTI** souligne que ce rapport est un cliché. Il observe que les CDD ne sont pas résorbés et qu'ils représentent 11% des effectifs pour 5% il y a cinq ans. Il suggère la mise en place d'un programme de formation pour permettre aux intéressés de se présenter aux concours de la fonction publique. La notion de CDD permanent constitue un anachronisme et se solde à terme par des intégrations massives.

**M. BENEDETTI** plaide pour la garantie de l'emploi et un vrai projet de pays.

**M. VANNI** se réjouit de la politique sociale conduite par **la Collectivité de Corse**. Il constate des avancées considérables dans ce domaine sensible. Il s'agit de l'institution la mieux lotie de France.

**La Présidente de l'Assemblée de Corse** met l'accent sur le volume de la formation proposée, professionnelle et continue. Néanmoins, les dispositifs méritent d'être renforcés même si un effort substantiel a été

accompli. Elle est satisfaite de ce que de nouveaux indicateurs qu'elle avait sollicités, aient été rajoutés et remercie les services et **le Conseil exécutif** pour la qualité de ce document.

**Le Président du Conseil exécutif de Corse** conteste la notion de paupérisation d'une partie du personnel. Une politique de titularisation a été mise en place avec des critères, et, notamment, la reconnaissance des compétences. Cependant, le recrutement génère des droits mais aussi des obligations. Il constate que le niveau de rémunération des agents de l'institution est plus élevé que celui du secteur privé en Corse et que celui des autres collectivités continentales. Il convient de la nécessité de réfléchir à un vrai plan de formation.

**L'Assemblée de Corse** prend acte de ce rapport.

**La Présidente MAUPERTUIS** quitte la séance et présente ses vœux anticipés de *Paci è Saluta* aux élus.

**Mme NIVAGGIONI** préside la séance.

## MUZIONE / MOTIONS

**La Vice-présidente de l'Assemblée de Corse** note que l'examen de la motion de **Mme BOZZI** numérotée 2023/E3/014 est reporté.

### MOTION N° 2023/E7/029

La motion intitulée « Sécurité maritime dans le Canal de Corse et communication entre les pays du bassin méditerranéen » est présentée par **Mme SANTUCCI** au nom du groupe **Fà Populu Inseme**. Après avoir procédé à une description précise de l'évènement, elle fait observer aux élus que les autorités insulaires ont été informées en lisant la presse italienne. Cet état de fait est anormal.

**M. ACQUAVIVA** précise que le secrétaire d'Etat compétent, ayant été saisi d'une question d'actualité à l'Assemblée nationale, a pris l'engagement de se rapprocher du **Conseil exécutif de Corse** par courrier.

**Le Président SIMEONI** qualifie l'incident d'éminemment regrettable et s'émeut de cette logique aboutissant à une totale opacité. Il y a lieu d'agir dans le cadre du Traité du Quirinal. Le dispositif doit être revu et, dans cet esprit, il a écrit à ses homologues de Toscane et de Ligurie. Il indique que **le Conseil exécutif de Corse** émet un avis favorable.

La motion dont il s'agit est mise aux voix.

**Sont absents** : Mmes et MM. Jean-Christophe ANGELINI, Didier BICCHIERAY, Vanina BORROMEI, Valérie BOZZI, Angèle CHIAPPINI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Christelle COMBETTE, Santa DUVAL, Josepha GIACOMETTI PIREDDA, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Vanina LE BOMIN, Saveriu LUCIANI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Antoine POLI, Pierre POLI, Jean-Michel SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, Charlotte TERRIGHI et Julia TIBERI.

La motion est adoptée à l'unanimité.

**Ont voté pour** : Mmes et MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Danielle ANTONINI, Jean-Baptiste ARENA, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Jean-Marc BORRI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Vannina CHIARELLI LUZI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI PAOLI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Sandra MARCHETTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Véronique PIETRI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGIO, Paul QUASTANA, Anne-Laure SANTUCCI, Joseph SAVELLI, François SORBA, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.

**POUR : 39**  
**CONTRE : 0**  
**ABS. : 0**  
**NP : 0**

### **MOTION N° 2023/E7/028**

**Mme ANTONINI** présente la motion au nom du groupe **Fà Populu Inseme**, intitulée « Soutien aux médecins libéraux de Corse ». Les groupes politiques **Core In Fronte**, **Avanzemu** et **Un Soffiu Novu** ainsi que **Mme GIACOMETTI PIREDDA** et **M. GHIONGA** s'y associent.

**M. GHIONGA** estime que les mesures proposées par les médecins libéraux sont pertinentes. Dans le cadre de l'autonomie, il préconise la mise en œuvre d'un *numerus clausus*, un médecin pour mille habitants, comme pour les pharmaciens.

**Le Président SIMEONI** est convaincu de la nécessité de faire évoluer les choses. Il précise qu'il a rencontré les membres du collectif et émet au nom de l'exécutif un avis favorable.

**La Vice-présidente de l'Assemblée de Corse** met la motion considérée aux voix.

**Sont absents** : Mmes et MM. Jean-Christophe ANGELINI, Didier BICCHIERAY, Vanina BORROMEI, Valérie BOZZI, Angèle CHIAPPINI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Christelle COMBETTE, Santa DUVAL, Josepha GIACOMETTI PIREDDA, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Vanina LE BOMIN, Saveriu LUCIANI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Antoine POLI, Pierre POLI, Jean-Michel SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, Charlotte TERRIGHI et Julia TIBERI.

La motion est approuvée à l'unanimité.

**Ont voté pour** : Mmes et MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Danielle ANTONINI, Jean-Baptiste ARENA, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Jean-Marc BORRI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Vannina CHIARELLI LUZI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI PAOLI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Sandra MARCHETTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Véronique PIETRI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGO, Paul QUASTANA, Anne-Laure SANTUCCI, Joseph SAVELLI, François SORBA, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.

**POUR : 39**

**CONTRE : 0**

**ABS. : 0**

**NP : 0**

### **MOTION N° 2023/E7/030**

**La Vice-présidente de l'Assemblée de Corse** informe les élus que **M. GHIONGA** a déposé après la tenue de la **Commission Permanente**, une motion avec examen prioritaire, sur la loi immigration adoptée récemment par l'Assemblée nationale et dont la teneur suit :

« **CONSIDERANT** que la loi « Immigration » est le premier pas vers la déconstruction du droit du sol et de la préférence nationale,

**CONSIDERANT** que la Corse s'est de tout temps opposé à ces notions, en particulier sous la République de Pascal Paoli et en s'opposant au pétainisme en 1943,

#### **L'ASSEMBLEE DE CORSE**

**S'OPPOSE FORMELLEMENT** à la loi « Immigration » votée par l'Assemblée nationale le 19 décembre 2023. »

Une première discussion s'engage à laquelle participent notamment **le Président SIMEONI, Mme NIVAGGIONI** et **M. GHIONGA**. Cet échange se poursuit avec des prises de parole d'autres élus.

**M. VANNI** fait état de son désaccord et invite **l'Assemblée de Corse** à s'en tenir aux dispositions du règlement intérieur s'agissant des motions. Il est soutenu en cela par **Mme NIVAGGIONI**. L'intéressée demande que ce texte suive le circuit habituel et soit d'abord examiné par une commission organique.

**Le Président SIMEONI** formule deux remarques :

- **le Conseil exécutif** ignore de quoi il est question ;
- les procédures méritent d'être éclaircies. Il est en effet souhaitable que la motion soit présentée dans les délais requis mais il existe des exceptions. Eu égard au contexte, une motion ou une résolution peut être présentée entre la tenue de la **Commission Permanente** et celle de la session.

Il n'est pas favorable à ce que l'on écarte ainsi le texte de **M. GHIONGA**.

Après que **Mme NIVAGGIONI** ait de nouveau rappelé la procédure, **M. BIANCUCCI** entend les propos du **Président SIMEONI** mais sollicite une interruption de séance.

**Mme NIVAGGIONI** invite les présidents de groupes à se réunir.

La séance est suspendue à 17 heures 58. Elle reprend à 18 heures 13.

**Mme NIVAGGIONI** propose de voter dans un premier temps, l'urgence.

**M. GHIONGA** indique que cette motion lui tenait à cœur. Il a en effet été un soutien en Corse du candidat MACRON, en 2017 et en 2022. Il estime que la loi en cause répond à une idéologie de droite, celle du droit du sol. Elle s'inscrit dans le débat sur la préférence nationale. Il ajoute que sa sensibilité de gauche le conduit à la rejeter.

**M. BIANCUCCI** rappelle que la motion est *in fine* une délibération. Cela étant, les faits sont acquis, la loi a été adoptée et il n'est pas envisageable de revenir à une situation *ex ante*. Une discussion sur la problématique de l'immigration mérite un véritable débat et **l'Assemblée de Corse** ne se trouve pas dans une configuration qui le permet. Il manque deux groupes politiques et une non-inscrite. Un tour d'horizon est indispensable et l'avis de tous est nécessaire.

**M. ARENA** rejoint **M. BIANCUCCI** concernant l'absence de certains groupes politiques et en déduit que cela altère le débat.

**M. BENEDETTI** estime que la matrice politique dans laquelle s'inscrivent les patriotes ne permet pas de cautionner cette loi. Elle est contraire à tous les principes de ces derniers selon lesquels le droit du sol s'est substitué au droit du sang. En substance, la France a fait les premières lois d'intégration et avec la loi sur l'immigration, un retour en arrière a été malheureusement effectué. Cela a été accompli pour contrer les logiques développées par l'ultra-droite. Il qualifie ce dispositif de loi d'opportunité. Il s'étonne d'ailleurs que les députés nationalistes siégeant à l'Assemblée nationale n'aient pas voté contre. Il s'interroge sur cette attitude adoptée sans doute pour ne pas déplaire au ministre de l'Intérieur. Il ressort pourtant que le monde universitaire est farouchement opposé à cette loi. Elle va indéniablement à l'encontre des valeurs du mouvement politique auquel il appartient, celui-ci défend les idéaux humanistes et socialistes.

**M. BENEDETTI** fait l'éloge du président de la commission des lois à l'Assemblée nationale qui n'a pas cautionné cette loi. La motion de **M. GHIONGA** n'est pas anodine et il exhorte les élus à être eux-mêmes.

**Mme NIVAGGIONI** maintient que ce sujet extrêmement important mérite un débat de fond et qu'il convient de l'examiner en commission organique préalablement.

**M. ACQUAVIVA** note l'incohérence entre **MM. ARENA** et **BENEDETTI**. Sur les propos de ce dernier, il s'exprimera au moment opportun.

**Le Président du Conseil exécutif de Corse** précise que le texte ne lui pose, à titre personnel, aucun problème, tant bien sur la forme que sur le fond.

Sur la forme, la motion est recevable dans la mesure où l'évènement auquel elle est liée intervient après la réunion de **la Commission Permanente** tenue sous son format organisationnelle. Nonobstant, les représentants des groupes politiques, l'exécutif et **M. GHIONGA** ont admis lors de l'interruption de séance que l'urgence n'était pas caractérisée pour les raisons suivantes :

- la loi a été votée,
- deux groupes politiques sont absents,
- le débat de fond est nécessaire.

Sur le fond, il est clair que l'engagement militant de la majorité territoriale s'inscrit dans la vision de PAOLI, de celle du siècle des Lumières. Celui-ci s'inscrit également contre la xénophobie et une approche ethniciste. Au contraire, il épouse la conviction selon laquelle la Corse fabrique des Corses.

**Le Président SIMEONI** rejette et critique les propos récents tenus par Mme MARECHAL LE PEN lors de sa venue en Corse et par d'autres ici également. Il estime que certaines choses ne se négocient pas même s'il est indispensable d'avoir un vrai débat.

- **1- Vote sur l'urgence :**

**Mme NIVAGGIONI** demande aux élus de se prononcer sur l'urgence.

**Sont absents :** Mmes et MM. Jean-Christophe ANGELINI, Didier BICCHIERAY, Vanina BORROMEI, Valérie BOZZI, Angèle CHIAPPINI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Christelle COMBETTE, Santa DUVAL, Josepha GIACOMETTI PIREDDA, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Vanina LE BOMIN, Saveriu LUCIANI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Antoine POLI, Pierre POLI,

**Jean-Michel SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, Charlotte TERRIGHI et Julia TIBERI.**

L'urgence est retenue.

**Ont voté pour : Mmes et MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Danielle ANTONINI, Jean-Baptiste ARENA, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Jean-Marc BORRI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Vannina CHIARELLI LUZI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI PAOLI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Sandra MARCHETTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Véronique PIETRI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGIO, Paul QUASTANA, Anne-Laure SANTUCCI, Joseph SAVELLI, François SORBA, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.**

**POUR : 39  
CONTRE : 0  
ABS. : 0  
NP : 0**

**- 2- Vote sur le renvoi de la motion en commission organique :**

La Vice-présidente de l'Assemblée de Corse met aux voix cette proposition.

**Sont absents : Mmes et MM. Jean-Christophe ANGELINI, Didier BICCHIERAY, Vanina BORROMEI, Valérie BOZZI, Angèle CHIAPPINI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Christelle COMBETTE, Santa DUVAL, Josepha GIACOMETTI PIREDDA, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Vanina LE BOMIN, Saveriu LUCIANI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Antoine POLI, Pierre POLI, Jean-Michel SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, Charlotte TERRIGHI et Julia TIBERI.**

La motion est renvoyée en commission organique.

**Ont voté pour** : Mmes et MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Danielle ANTONINI, Jean-Baptiste ARENA, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Jean-Marc BORRI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Vannina CHIARELLI LUZI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI PAOLI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Jean-Charles GIABICONI, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Sandra MARCHETTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Véronique PIETRI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGO, Paul QUASTANA, Anne-Laure SANTUCCI, Joseph SAVELLI, François SORBA, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.

**N'a pas participé au vote** : M. Pierre GHIONGA.

**POUR : 38**  
**CONTRE : 0**  
**ABS. : 0**  
**NP : 1**

Il est 18 heures 34 et la **Vice-présidente de l'Assemblée de Corse** constate que l'ordre du jour est épuisé. Elle lève la séance.

Fait à Ajaccio, le 21 décembre 2023

La Présidente de l'Assemblée de Corse  
Marie-Antoinette MAUPERTUIS

## **ANNEXES**





**7<sup>MA</sup> SESSIONE STRASURDINARIA DI U 2023**  
**20 È 21 DI DICEMBRE**  
**7<sup>ÈME</sup> SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2023**  
**20 ET 21 DÉCEMBRE**

**ORDINE DI U GHJORNU / ORDRE DU JOUR**

**QUISTIONE URALE / QUESTIONS ORALES**

**RAPORTI DI A PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA /**  
**RAPPORTS DE LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE**

**Raportu n° 349 : Approvazione di u prucedu verbale in estenso di a sessione solenna di l'Assemblea di Corsica di u 28 di settembre di u 2023**

**Rapport n° 349 : Approbation du procès-verbal in extenso de la session solennelle de l'Assemblée Corse du 28 septembre 2023**

**Raportu n° 381 : Approvazione di PV sessione di l'Assemblea di Corsica u 30 di nuvembre di u 2023 è u 1<sup>mu</sup> di dicembre di u 2023.**

**Rapport n° 381 : Approbation PV sessions de l'Assemblée de Corse 30 novembre 2023 et 1<sup>er</sup> décembre 2023.**

**LINGUA CORSA / LANGUE CORSE**

**Raportu n° 344 : Premiu Andria FAZI 2023.**

**Rapport n° 344 : Prix Andria FAZI 2023.**

**Raportu n° 345 : Accumpagnamentu di strutture i n u quattru di u dispositivu « corsi immersivi » di u 2023.**

**Rapport n° 345 : Accompagnements de structures dans le cadre du dispositif « cours immersifs » 2023.**

**INSIGNAMENTU-FURMAZIONE-RICERCA / ENSEIGNEMENT-FORMATION-RECHERCHE**

**Raportu n° 346 : Cunvenzione plurianninca d'ogettivi è di mezi trà l'Università di Corsica è a Cullettività di Corsica relativa à u « Programma di sustegnu à l'Internatu è à u Postinternatu in medicina generale in Corsica per u periodu 2023-2027 - IPIMED II ».**

**Rapport n° 346 : Convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens liant l'Université de Corse et la Collectivité de Corse relative au « Programme de soutien à l'Internat et au Post-Internat en médecine générale en Corse pour la période 2023-2027 - IPIMED II ».**

**Raportu n° 347 : Cunvenzione quattru 2023-2027 « Per prumove un dialogu Scienza cù è pè a sucetà è a parità di l'uppurtunità è di l'accessu à a cunniscenza in Corsica ».**

**Rapport n° 347 :** Convention-cadre 2023-2027 « Pour favoriser un dialogue science avec et pour la société, et promouvoir l'égalité des chances et d'accès à la connaissance en Corse ».

## **MERCREDI APRES-MIDI**

### **FURESTE / FORÊTS**

**Raportu n° 353 : Prugramma pè a Furesta è u Legnu di Corsica.**

**Rapport n° 353 :** Programme pour la Forêt et le Bois de Corse.

**Raportu n° 342 : Cunvenziunamentu cù e cumune affine da assicurà l'accessu à a risorsa furistiera (cunvenzione di passu).**

**Rapport n° 342 :** Conventionnement avec les communes en vue d'assurer l'accès à la ressource forestière (conventions de servitude).

**Raportu n° 343 : Cunvenziunamentu cù e cumune affine di migliurà a privenzione di i fochi nantu à u fundiaru comunale (cunvenzione di partenariatu).**

**Rapport n° 343 :** Conventionnement avec les communes en vue d'améliorer la prévention des incendies sur le foncier communal (conventions de partenariat).

### **AGRICULTURA / AGRICULTURE**

**Raportu n° 371 : Approvu di u novu schema territoriale di tumbera di a Corsica.**

**Rapport n° 371 :** Adoption du nouveau schéma territorial d'abattage de la Corse.

**Raportu n° 380 : Raportu d'infurmazioni relativu à i mudalità d'accompagnamentu di l'investimenti agriculi in u quattru di a misura 73.09 di u PSN pà u periudu 2023 - 2027 – Quattru ginirali di l'intarvinzioni - ODARC.**

**Rapport n° 380 :** Rapport d'information relatif aux modalités d'accompagnement des investissements agricoles de la mesure 73.09 du PSN pour la période 2023 - 2027 - Cadre général des interventions – ODARC.

### **ALLOGHJU / HABITAT-LOGEMENT**

**Raportu n° 351 : Osservatoriu territoriale di l'alloghju studentinu di Corsica-Cunvenzione di cullaburazione.**

**Rapport n° 351 :** Observatoire territorial du logement étudiant de Corse-Convention de partenariat.

## ENERGIA / ENERGIE

**Raportu n° 383 : Avisu in quantu à i prugetti di decreti relativi à e cundizione richieste da ch'ella sia ricunnisciuta chì un prugettu d'impiantu di pruduzione d'energia rinnuvevule o di reattore elettronucleare risponde à un mutivu imperativu d'interessu publicu maiò.**

**Rapport n° 383 :** Avis concernant les projets de décrets relatifs aux conditions requises pour qu'un projet d'installation d'énergie renouvelable ou de réacteur électronucléaire soit réputé répondre à une raison impérative d'intérêt public majeur.

## JEUDI MATIN

### RAPORTI DI A PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA / RAPPORTS DE LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE

**Raportu n° 369 : Raportu d'infurmazioni di a Prisedenti di l'Assemblea di Corsica relativu à l'avisu « rinfurzà à cuuperazioni trasfruntaliera direvuli è efficaci cù i nosci vicini » adduttatu à l'unanimità à l'uccasioni di a plenaria di u cumitatu aurupeu di i Rughjoni u 29 di nuvembri di u 2023.**

**Rapport n° 369 :** Rapport d'information de la Présidente de l'Assemblée de Corse concernant l'avis « Renforcer la coopération transfrontalière durable et efficace avec nos voisins », adopté à l'unanimité lors de la Plénière du Comité européen des Régions le 29 novembre 2023.

**Raportu n° 370 : Designazione di i raprisentanti di a Cullettivita di Corsica à l'osservatoriu di e dinamiche rurale.**

**Rapport n° 370 :** Désignation de représentants de la Collectivité de Corse au sein de l'observatoire départemental des dynamique rurales.

### INSIGNAMENTU-FURMAZIONE-RICERCA / ENSEIGNEMENT- FORMATION-RECHERCHE

**Raportu n° 350 : Furmazione « Musichi è Canti tradiziunali di Corsica è di u Mediterraniu » : una tramandera di u nostru patrimoniu culturale.**

**Rapport n° 350 :** Formation « Musiques et chants traditionnels de Corse et de Méditerranée » : une transmission de notre patrimoine culturel.

### SUCIALE È SALUTE / SOCIAL ET SANTÉ

**Raportu n° 352 : Creazione è finanziamentu di u Polu di Geruntulugia di Corsica.**

**Rapport n° 352 :** Mise en place et financement du Gérontopôle de Corse.

**Raportu n° 367 : Attribuzione di una sovvenzione à a Mutuelle française corse -UMCS- pè u prugettu « Centru d'infurmazione è di cunsigli nantu à l'aiuti tecnici » in u quattru di a pulitica « Invechjà bè » di a Cullettività di Corsica**

**Rapport n° 367 : Attribution d'une subvention à la Mutuelle française corse - UMCS- pour le projet « Centre d'information et de conseils sur les aides techniques » dans le cadre de la politique « Bien vieillir » de la Collectivité de Corse.**

**Raportu n° 382 : Messa à dispusizione di gratisi à ghjuvure di a Croce Rossa francese di un alloghju di l'anzianu cullegiu di i Paduli in AIACCIU per accoglie è allughjà famiglie in difficoltà – Putere datu à u Presidente di u Cunsigliu esecutivu da firmà a cunvenzione.**

**Rapport n° 382 : Mise à disposition à titre gratuit au profit de la Croix-Rouge française d'un logement dépendant de l'ancien collège des Padule à Aiacciu en vue d'assurer l'accueil et l'hébergement temporaire de familles en difficultés - Pouvoir donné au Président du Conseil Exécutif de signer la convention correspondante.**

## TRASPORTI / TRANSPORTS

**Raportu n° 364 : Raportu per approvazione di u cuntrattu d'obbiettivi, di riesciuta è di splutazione (COPE) di u Caminu di ferru di a Corsica.**

**Rapport n° 364 : Rapport portant adoption du contrat d'objectifs, de performance et d'exploitation (COPE) du Chemin de Fer de la Corse.**

**Raportu n° 366 : Fini di a delegazioni di sirviziù publici cù a SAEML « U Caminu di Ferru di a Corsica » è u trasferimentu di l'attività versu l'EPIC « U Caminu di Ferru di a Corsica ».**

**Rapport n° 366 : Fin de la délégation de service public avec la SAEML Chemins de Fer de la Corse et le transfert de l'activité ferroviaire vers l'EPIC « U Caminu di Ferru di a Corsica ».**

## JEUDI APRES-MIDI

## TRASPORTI / TRANSPORTS

**Raportu n° 341 : Prulungazione di e delegazione di serviziu publicu pè a sfruttera di i servizii aerii regulari trà i quattru aeruporti di Corsica, Aiacciu, Bastia, Figari è Calvi da una parte, è l'aeruportu di Parigi Orly da l'altra parte**

**Rapport n° 341 : Prolongation des délégations de service public pour l'exploitation de services aériens réguliers entre les quatre aéroports de Corse, Aiacciu, Bastia, Figari et Calvi d'une part, et l'aéroport de Paris-Orly d'autre part.**

**Raportu n° 355 : Attempata di l'entrata in vigore di e nove obbligazione di serviziu publicu in quantu à a sfruttera di i servizii aerei regulari trà i quattru aeruporti di Corsica, Aiacciu, Bastia, Figari è Calvi da una parte è l'aeruportu d'Orly da l'altra parte, in seguitu à a prulungazione sin' à u 24 di marzu di u 2024 di 'sse convenzione.**

**Rapport n° 355 :** Report de l'entrée en vigueur des nouvelles obligations de service public pour ce qui concerne l'exploitation des services aériens réguliers entre les quatre aéroports de Corse, Aiacciu, Bastia, Figari et Calvi d'une part et l'aéroport de Paris Orly d'autre part, en conséquence de la prolongation jusqu'au 24 mars 2024 de ces conventions

### **BUGETTU-FINANZE-FISCALITÀ / BUDGET-FINANCES-FISCALITÉ**

**Raportu n° 354 : Eserciziu 2023 - Decisione mudificativa n° 1 rilativa à a pulita di u bugettu.**

**Rapport n° 354 :** Exercice 2023 - Décision modificative n° 1 relative au toilettage budgétaire.

**Raportu n° 373 : Approvazione di a decisione mudificativa n° 3 di u Bughjettu Primitivu di a Cullettività di Corsica.**

**Rapport n° 373 :** Approbation de la décision modificative n° 3 du budget primitif de la Collectivité de Corse.

### **RISORSE UMANE / RESSOURCES HUMAINES**

**Raportu n° 365 : Raportu Sociale Unicu di a Cullettività di Corsica per l'annata 2022.**

**Rapport n° 365 :** Rapport Social Unique de la Collectivité de Corse de l'année 2022.

**Raportu n° 368 : Mudificazioni è pricisioni di u dispusitivu d'azzioni sociali à prò di l'aghjenti di a Cullittività di Corsica.**

**Rapport n° 368 :** Modification et précision du dispositif d'action sociale en faveur des agents de la Collectivité de Corse.

### **AMMINISTRAZIONE GENERALE / ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

**Raportu n° 339 : Custituzione di pruvisione per risichi di cuntenziosu.**

**Rapport n° 339 :** Constitution de provisions pour risques contentieux.

**Raportu n° 340 : Ripresa di pruvisione nantu à risichi di cuntenziosu.**

**Rapport n° 340 :** Reprise de provisions sur risques contentieux.

### **MUZIONE / MOTIONS**

\*\*\*\*\*



ASSEMBLEA DI  
CORSICA



# Quistione Urale

# Questions Orales



**SEDUTA DI U 20 DI DICEMBRE DI U 2023**

**SÉANCE DU 20 DECEMBRE 2023**

**QUISTIONE URALE - SEDUTA DI U 20 DI DICEMBRE DI U 2023**  
**QUESTIONS ORALES - SEANCE DU 20 DECEMBRE 2023**

NUMERO	OBJET	AUTEUR	GROUPE	DEROULEMENT
				Ordre de passage
2023/E7/084	LUTTE CONTRE LA PYRALE DU BUIS	Jean BIANCUCCI	Fà Populu Inseme	1
2023/E7/085	CHÌ AVVENE E CHÌ SUSTEGNU PER A PESCA CORSA ?	Paul QUASTANA	Core in Fronte	2
2023/E7/081	TRAVAUX DE REFECTION DU COLLÈGE JEAN NICOLI À PROPRIANO	Santa DUVAL	Un Soffiu Novu / Un Nouveau Souffle pour la Corse	3
2023/E7/082	VOCATION DU COUVENT DE SAINTE LUCIE DE TALLANO ET PROJET HYSTERESIA	Chantal PEDINIELLI	Un Soffiu Novu / Un Nouveau Souffle pour la Corse	4
2023/E7/083	FILIÈRE OVINE	Marie-Anne PIERI	Un Soffiu Novu / Un Nouveau Souffle pour la Corse	5



Secretariatu Generale di u Cunsigliu Esecutivu di Corsica

---

Secrétariat Général du Conseil Exécutif de Corse

**RACOLTA DI E DUMANDE A BOCCA  
RECUEIL DES QUESTIONS ORALES**

---

**SESSIONE DI I 20 E 21 DI DICEMBRE DI 2023  
SESSION DES 20 ET 21 DECEMBRE 2023**

**7<sup>MA</sup> SESSIONE STRASURDINARIA DI U 2023**  
**20 È 21 DI DICEMBRE**

**7<sup>ÈME</sup> SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2023**  
**20 ET 21 DÉCEMBRE**

**N° 2023/E7/084**

**Question orale déposée par M. Jean BIANCUCCI**  
**Au nom du groupe « Fà Populu Inseme »**

### **UGETTI : LOTTA CONTR'A A PIRALIDE DI U BUSSU**

Eccu o sgiò präsidenti una prublematica chì tocca i nostri furesti è i nostri machji.

S'hè vistu chì dipoi anni, si sviluppani tanti malatii chì sterpani pianti è arburi di Corsica. C'hè statu u cynips, a Xylela fastidiosa è tanti altri. Si sà chì l'Uffiziu di l'Ambienti incù i so servizii è i strumenti adduprati hè assai primurosu di sta situazioni.

Dipoi qualchi anni, c'hè una nova malattia chì tocca à u bussu. A parodda corsa, à sensu meiu, ùn'asisti ancu. In francesu hà par nomi « la pyrale du buis », veni d'Asia. Hè una vera calamità chì metti in pirculu a ricchezza di a nostra biodiversità.

Ricchezza di a biodiversità, ma dinò ricchezza economica è patrimoniali.

Mi pari nicissariu di ramintà chì u legnu di bussu hè un legnu particularu, duru, zeppu, di culori ghjaddu, chì era addupratu in tempi andati par fà i cuchjari, i coghji, i scudeddi, i rocchi è i fusi, i strumenti di musica è tanti ughjetti nicissarii à a vita campagnola è cittadina. Accadia ancu chì a Corsica mandessi stu legnu preziosu è custosu da mari indà. In u 1641, cummanda hè fatta da i Napulitani à a ghjenti di a pieve di Caccia, di cinqui à sei centu cantari (25 à 30t), ciò chì hè par sta materia una quantita spruposita.

Au Concours Général Agricole Industriel et des Beaux-Arts de 1865, on trouvait plusieurs exposants, marchands de buis qui avaient pignon sur rue. Au début du XXème, la Corse exportait annuellement des quantités importantes de buis.

Aujourd'hui, le buis est utilisé en sculpture, par les facteurs d'instrument de musique, les ébénistes et les couteliers notamment.

Ces simples rappels visaient à remettre en mémoire l'exploitation de cette espèce qui trouvait par le passé mais encore aujourd'hui un prolongement économique.

Bien entendu, les coupes étaient sélectives, si l'on pouvait exploiter, on devait néanmoins garantir la pérennité de l'espèce.

Aujourd'hui, bien des choses ont changé, « la pyrale du buis » touche non seulement la Corse, mais toutes les régions d'Europe. J'ai pu moi-même constater de visu que, dans les buiserais, les dégâts sont irrémédiables. Là où la pyrale sévit, il ne reste plus que des arbustes squelettes en voie de pourrissement. On atteint très vite un point de non-retour et la régénération ne s'opère plus. Il s'agit plus précisément de la ponte par des papillons milliers d'œufs qui génèrent ensuite plusieurs cycles annuels de chenilles qui s'attaquent aux feuilles de buis, qu'il soit sauvage ou ornemental. La défoliation entraînant la mortalité des arbustes.

Monsieur le Président, en ces temps d'incertitudes, de changements et de dérèglements climatiques où nous devons à la fois réagir mais aussi anticiper les futures évolutions, pourriez-vous nous donner un aperçu rapide des moyens mis en œuvre pour lutter contre « la pyrale du buis » ?

Je vous remercie.

**SECONDA SESSIONE URDINARIA DI U 2023**  
**RIUNIONE DI I 20 E 21 DI DICEMBRE DI**  
**2023**

**2EME SESSION ORDINAIRE DE 2023**  
**REUNION DES 20 ET 21 DECEMBRE 2023**

2023 / E7/084

**REPONSE DE MONSIEUR GUY ARMANET A LA QUESTION DEPOSEE PAR MONSIEUR JEAN  
BIANCUCCI AU NOM DU FA POPULU INSEME**

**Objet : Lutte contre la Pyrale du Buis**

Madama a Presidente,  
Caru Cunsiglieru,

Vi ringraziu pè a vostra dumanda.

E vostre parolle rammentanu chì a ricchezza naturale, cusì maestosa, di a Corsica hè, dinù, arradicata à u patrimoniu, a cultura è l'usi di l'omi di sta terra.

Quelques repères temporels pour ramener à votre question très sérieuse qui nous préoccupe au même titre que vous en France, l'introduction de la pyrale du buis a été signalée, pour la première fois, en 2008, en Alsace.

Cependant, le nombre d'individus découverts à l'époque laisse penser que cette introduction sur le territoire national pourrait être, au moins antérieure, à 2005.

En une décennie, cette espèce a conquis l'intégralité de la France à partir de l'Est.

En Italie, l'espèce a colonisé la Ligurie en 2010 (Vénétie, puis Lombardie et Piémont en 2012).

En ce qui concerne notre île, cette Espèce Exotique Envahissante (EEE) n'y a été signalée qu'en 2014. Depuis, et notamment avec le premier programme européen ALIEM "*Action pour Limiter les risques de diffusion des espèces Introduites Envahissantes*", lancé début 2017, l'Office de l'Environnement de la Corse, chef de file, a engagé, avec ses partenaires, diverses études et suivis sur le buis.

Concernant les études et travaux menés, la FREDON de Corse, en particulier, Organisme à Vocation Sanitaire (OVS) pour le végétal, gère un réseau de pièges et publie ses résultats dans un bulletin. Ce travail est mené en lien avec la plateforme d'épidémio-surveillance pour la filière Jardins Espaces verts et Infrastructures (JEVI), à laquelle l'OEC collabore. Une étude a également été financée, à la FREDON, dans le cadre du projet ALIEM.

En 2024, un renforcement des actions est souhaité, côté office de l'environnement, un 3ème projet européen ALIEM devrait démarrer au premier trimestre 2024 donc bien évidemment, nous sommes engagés à porter la pyrale de buis aussi haut que possible afin d'essayer de trouver des solutions. Dans ce cadre, les résultats des expérimentations de lutte portées par l'Office de l'environnement et ses partenaires pourront être transférés à tous les acteurs concernés. Bien sûr.

Aussi, un appui technique et l'expertise des services de l'OEC pourront être mobilisés. Le réseau de pièges Office sera également étendu dans le cadre d'ALIEM VIGIL pour contribuer au mieux à la surveillance de notre territoire, et les expérimentations seront poursuivies pour continuer à affiner les méthodes de lutte déjà disponibles.

Enfin, pour conclure, il est important de bien insister sur le fait que le buis fait partie de la flore de Corse et il constitue des buxaias reparties, jusqu'alors, sur l'ensemble de l'île. Ainsi, au-delà des études et actions de lutte poursuivies, Il conviendra de poser la perspective du développement d'une filière de production locale.

Je vous remercie !

**7<sup>MA</sup> SESSIONE STRASURDINARIA DI U 2023**  
**20 È 21 DI DICEMBRE**

**7<sup>ÈME</sup> SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2023**  
**20 ET 21 DÉCEMBRE**

**N° 2023/E7/085**

**Question orale déposée par M. Paul QUASTANA**  
**Au nom du groupe « Core In Fronte »**

**UGETTI : CHÌ AVVENE E CHÌ SUSTEGNU PER A PESCA CORSA ?**

Il y a plus d'un an, déjà, nous avons attiré l'attention de cette Assemblée sur la situation catastrophique de la pêche professionnelle en Corse.

Cette activité qui, compte tenu de notre position en tant qu'île de la Méditerranée avec mille kilomètres de côtes devrait être un secteur économique à part entière, est totalement en déshérence et en voie de disparition.

Lors d'une première réunion le 11 mai 2023 avec Madame la Présidente de l'Assemblée de Corse, un certain nombre de problèmes ont été évoqués, en particulier celui des aides à la profession.

Une autre réunion a eu lieu avec le Président de l'Office de l'Environnement. Un débat général avait été prévu et n'a jamais eu lieu.

Il est évident que la pêche n'a pas à relever de l'Office de l'Environnement qui a une toute autre mission, et qui n'a ni les moyens, ni les compétences pour la gérer.

Nos questions seront les suivantes :

Acceptez-vous l'organisation d'un débat, dans un délai assez court, exclusivement consacré à cette activité, destiné à étudier et à envisager le développement de ce secteur avec ses déclinaisons comme la transformation et la conquête de marchés autres que la vente directe ?

Acceptez-vous la mise à l'étude d'un organisme, de type agence ou office, pourvu de toutes les compétences nécessaires, et dédié à toutes les problématiques de la mer : Pêche professionnelle, activités nautiques, protection... ?

À ringrazià vi.

**SECONDA SESSIONE URDINARIA DI U 2023**  
**RIUNIONE DI I 20 E 21 DI DICEMBRE DI**  
**2023**

**2EME SESSION ORDINAIRE DE 2023**  
**REUNION DES 20 ET 21 DECEMBRE 2023**

2023 / E7/085

**REPONSE DE MONSIEUR GUY ARMANET A LA QUESTION DEPOSEE PAR MONSIEUR PAUL  
QUASTANA AU NOM DU GROUPE CORE IN FRONTE**

**Objet : Chì avvene è chì sustegnu per a pesca corsa**

Madame la Présidente,  
Monsieur le Conseiller,

Je vous remercie pour votre question et pour l'intérêt que vous portez à la pêche corse et à ses acteurs. Tout comme vous, je partage ce souci de préserver cet héritage qui est extrêmement important pour l'île et nous avons besoin d'essayer de le conduire ensemble et avec le Comité des pêches d'ailleurs que je salue ; cependant, et évidemment, je ne fais pas mien votre constat plutôt sévère que vous dressez car il méconnaît une implication très forte des services de l'Office de l'Environnement de la Corse en faveur de la pêche.

Votre sollicitation exprimée, il y a déjà un an, a été prise en compte au travers des rendez-vous avec Madame la Présidente de l'Assemblée de Corse ainsi que moi-même, comme vous le rappelez légitimement.

Aussi, le rapport que je m'étais engagé à présenter au sein de cet hémicycle afin de remettre au centre des débats la thématique de la pêche n'a pas été oublié. Afin de pouvoir tracer des perspectives substantielles et des propositions concrètes, il a été nécessaire de prendre le temps de la concertation. Le fruit de cette réflexion concertée, notamment avec le Comité Régional des Pêches, pourra alimenter, en début d'année 2024, les travaux de l'Assemblée de Corse.

Néanmoins et au préalable à toute discussion, je souhaiterais vous rappeler que l'Office de l'Environnement de la Corse a toute légitimité pour traiter des problématiques relevant de la pêche :

- de par ses statuts, l'institution étant chargée d'assurer la protection, la mise en valeur, la gestion, l'animation et la promotion du patrimoine de la Corse dont la pêche artisanale fait partie ;
- de par les compétences confiées par l'Assemblée de Corse en 2007.

Par ailleurs, je tiens également à vous préciser que, depuis mars 2020, afin de mieux coordonner sa politique maritime, l'OEC a constitué un service dédié composé de deux pôles :

- Un pôle composé de 5 agents, entièrement consacré à soutenir les activités de la pêche professionnelle, qui a déjà permis d'impulser une dynamique avec une incidence effective au niveau du taux de programmation FEAMP (évolution de 16 % à 93 %, entre mars et décembre 2021) ;
- Un pôle composé de 2 agents, inhérent à la préservation et à la restauration des milieux marins et littoraux, qui travaillent notamment sur le déploiement de la certification « Ports Propres », ou encore la lutte anti-pollution.

### 1) Rappel des dispositifs pérennes :

Le FEAMP n'est plus le seul dispositif d'aide dédié aux activités professionnelles de pêche et d'aquaculture puisque notre action s'articule désormais autour de 4 dispositifs pérennes :

- Concernant le FEAMP/FEAMPA :  
93 % de taux de consommation sur le FEAMP 2014 – 2020 (26 opérations soit 4,4 M €)  
14 dossiers traités en 2023 (soit, 204 494 €, jusqu'en novembre) sur le FEAMPA 2021 – 2027  
16 dossiers sont actuellement en cours d'instruction.

- Les nouvelles dispositions du FEAMPA obtenues sous l'impulsion de la Collectivité de Corse et de l'OEC :

- Une enveloppe plus importante que sur le FEAMP, 8 000 000 euros, soit 28 % d'augmentation ;  
*Une précision peut être apportée concernant, particulièrement, les crédits dévolus à « l'Assistance Technique ». Le FEAMPA prévoit, comme pour chaque Région, 6 % de la part « Europe » soit, pour la Corse, 324 000 euros (6 % de 5 410 000 euros) ;*
- Les spécificités de la pêche corse prises en compte pour la 1<sup>ère</sup> fois grâce à la concertation, en amont, avec l'ensemble des socioprofessionnels ;
- Une marge de manœuvre plus importante pour la Corse, au niveau des procédures ;
- Pas de restriction de l'Etat membre à la réglementation communautaire ;
- Une gestion en Organisme Intermédiaire renforcé (type FEP 2007 - 2013)

- La mise en place d'un Document de Mise en Œuvre (DOMO) ;
- La constitution d'un plan « Petite Pêche Côtière » ;

- Le RCEN, Régime Cadre Exempté de Notification (RCEN) :  
Administrativement, le traitement des demandes d'aides relatives à ce dispositif relève des régions, donc de l'OEC. 10 dossiers traités en 2 ans (soit un montant global de 157 512 €) ;

- Le « deminimis pêche » :  
Il s'agit d'un règlement de l'Union Européenne, pour encadrer le fonctionnement des aides d'État aux entreprises. Cette règle s'inscrit dans la politique européenne de régulation des aides pouvant être accordées aux entreprises par les états, sans fausser la concurrence sur le marché intérieur. 41 dossiers traités en 3 ans (soit un montant global de 172 141 €) ;

- L'accompagnement aux structures socioprofessionnelles de la pêche et de l'aquaculture : *(soit un montant annuel, en moyenne, de 300 000 €).*

2) Aux 4 dispositifs pérennes s'ajoutent des dispositifs ponctuels :

- Tempête Adrian 2019 : *69 dossiers traités (soit un montant de 244 807 €) ;*
- Aide exceptionnelle COVID en 2020 et 2021 : *124 dossiers traités (soit un montant de 368 000 €) ;*
- Tempête du 18 août 2022 : *15 dossiers traités (soit un montant de 34 977 €) ;*
- Tempêtes de 2023, à Portu : sinistres chiffrés à 180 000 € et inscriptions budgétaires effectuées, le processus d'indemnisation est en cours.

Enfin, comme je le disais, il est important de vous annoncer, en amont des éléments qui seront présentés à l'Assemblée de Corse, que l'Office de l'Environnement concrétise une démarche, en concertation avec les acteurs de la pêche qui ont exprimé leurs attentes et leurs besoins, sur plusieurs axes :

- Le déploiement d'une enveloppe, spécifique à la Corse, qui pourrait financer des opérations qui ne sont pas fléchées par les différents dispositifs en vigueur ;
- L'intensification d'une offre de formation, dès le collège et qui se poursuivrait au niveau du lycée maritime de Bastia ;
- Faciliter l'accès à la pêche au thon afin de permettre un allègement des ressources actuellement exploitées (par exemple la langouste ou encore le denti).

Ces réflexions nécessitant un positionnement et une réponse forte de l'Etat, la Présidence de l'Office de l'Environnement a pris l'attache du Secrétaire d'Etat chargé de la Mer. La rencontre sollicitée, auprès du Ministère, permettra de concrétiser ces orientations plus adaptées à la réalité du métier exercé sur l'île.

Pour la 2<sup>ème</sup> partie de vos interrogations, je vais laisser la parole au Président du Conseil exécutif. Il s'agit effectivement de ce que vous évoquiez à l'instant, c'est à dire un débat qui pourrait être organisé et la création d'un Office.

Je vous remercie !

**Réponse complémentaire de Monsieur le Président du Conseil exécutif :**

Merci, Monsieur le Président de l'Office de l'environnement. Merci Madame la Présidente de l'Assemblée de Corse,

Monsieur le conseiller, Mesdames et Messieurs les élus, d'abord, je salue bien sûr amicalement, les représentants et représentantes du monde de la pêche qui assistent ce matin à nos débats et notamment à la question orale posée par notre collègue Paul Quastana et à la réponse à 2 voix que nous formulons avec le président de l'Office de l'environnement.

Mon intervention complémentaire s'organisera autour de 3 volets.

Premier volet, saluer la qualité du travail fourni par l'Office de l'environnement.

Le 2<sup>ème</sup> volet, répondre à votre question sur une éventuelle évolution de l'organisation administrative et institutionnelle concernant le monde de la pêche et plus largement de la mer.

Et le 3<sup>ème</sup> volet, concernera la question de savoir comment pouvons-nous mener ensemble cette réflexion.

Sur le premier volet, je tiens bien sûr à saluer l'action qui a été menée par le président et par les services. J'ai conscience, me tournant vers les pêcheurs, des difficultés de la pêche en Corse, notamment de la pêche artisanale, et nous sommes aujourd'hui dans un monde et dans un contexte d'ensemble qui rend les choses encore plus difficiles et nous n'avons jamais manqué l'occasion de plaider ensemble, les élus et les représentants de la profession, auprès des gouvernements successifs, la nécessité de prendre en compte les attentes et les spécificités de la pêche insulaire.

Je crois qu'il y a vraiment un travail de fond qui a été mené pour essayer à la fois de s'organiser mieux au sein de l'Office de l'environnement et d'optimiser notamment les différents leviers de nature européenne ou nationale qui existent et je crois que ce travail doit être souligné, y compris à travers des dispositifs exceptionnels, nous avons toujours répondu présent ; y compris en s'éloignant un peu des règles communautaires lorsqu'il s'est agi d'aider la profession lorsqu'elle a été touchée par des événements climatiques exceptionnels, l'Office de l'environnement a pris sa part, a demandé, y compris à l'État, de s'associer dans des dispositifs de soutien.

Donc ça, c'est pour le premier volet. Parce que pour répondre à votre question il est évident que notre configuration politique, administrative et institutionnelle actuelle et la situation de la pêche Corse ne peuvent pas nous satisfaire, mais je ne peux pas laisser croire non plus qu'il y aurait une absence d'intérêt de la part du Conseil exécutif pour les problématiques et le développement de la pêche insulaire et le soutien aux pêcheurs insulaires.

Ceci étant, le constat aujourd'hui est aussi un constat d'insuffisance dans la prise en compte des différentes problématiques

Sur l'organisation politique, je dis aujourd'hui devant vous, en accord avec le président de l'Office de l'environnement, en accord avec Paul Quastana et je pense en accord aussi avec l'ensemble des élus de cette Assemblée et les représentants du monde de la pêche, que nous avons besoin de repenser de façon structurelle notre politique de la pêche et de la mer.

Donc je propose et je le dis clairement, d'intégrer la problématique de la pêche dans notre réflexion sur le statut d'autonomie en cours. Je vous rappelle que notre délibération du 5 juillet dernier prévoit expressément de transférer dès l'entrée en vigueur du statut d'autonomie, un certain nombre de compétences parmi lesquelles la politique de la pêche, des ressources maritimes et du domaine public maritime et de façon plus sectorielle, la politique de la chasse et de la pêche ; ce qui veut dire que la Collectivité autonome de Corse pour laquelle nous nous battons, a vocation à pouvoir édicter ses propres normes dans le domaine de la politique de la pêche et de la mer. C'est dans ce cadre-là que je vous propose que, dès le mois de janvier, nous ayons une journée dédiée consacrée à ce travail.

Que cette journée soit bien sûr réorganisée en présence de représentantes et représentants de la pêche insulaire, qu'elle permette d'impliquer le Conseil exécutif de Corse et l'Assemblée de Corse, et je pense qu'il serait de bon ton aussi que les instances consultatives, Chambre des territoires, CESEC, Assemblea di a Ghjuventù, puissent être présents.

Le 2<sup>ème</sup> volet très directement et là aussi sous le regard des représentants de la pêche, faut-il une évolution de notre organisation ? Moi j'ai rendu hommage au travail qui a été fait par l'Office de l'environnement, il y a aujourd'hui une base légale évidente qui explique que la pêche soit rattachée à l'Office de l'environnement. Cette situation est critiquée par un certain nombre de pêcheurs, je veux qu'on ait une discussion là-dessus parce qu'encore une fois, je pense que l'engagement des services

est constant et la volonté politique est là, maintenant, s'il y a un constat d'insatisfaction, moi je pense qu'il faut qu'on le dépasse et qu'on le purge. Je suis ouvert à une réflexion, y compris dans la perspective du statut d'autonomie, sur la réorganisation globale, non seulement concernant la question de la pêche, mais également de la pêche et de la mer.

Vous l'avez dit, aujourd'hui, nous ne sommes absolument pas dimensionnés. Je parle de la Collectivité de Corse, je parle de la politique de la mer en général. La politique méditerranéenne est au cœur de nos préoccupations, nous n'avons pas de services dédiés à la politique de la mer, nous n'avons pas de d'organisation administrative, nous n'avons pas de fonctionnaires en charge de cette question, nous devons réfléchir à cela.

Très directement, faut-il créer un nouvel office ? J'ai dit mes réserves. On est plutôt dans une logique aujourd'hui de simplification et on réfléchit, vous le savez, à peut-être, pendant le statut d'autonomie ou au-delà, à évoluer vers des fusions entre agences et offices et même à remettre en cause le principe d'Agences et Offices pour réfléchir à une nouvelle organisation.

Dans les Agences et Offices, il y a une représentation du monde agricole à l'ODARC comme il peut y avoir une représentation dans d'autres structures, le monde de la pêche va être associé plus étroitement ; cette demande est légitime, je pense que dans notre journée de travail, on aura à explorer les différentes pistes qui s'offrent à nous et à répondre aux attentes du monde de la pêche, aux exigences d'émergence d'une véritable politique de la mer et de la pêche, mais qui soit en cohérence avec nos choix globaux visant aussi à la rationalisation et à une plus grande efficacité de l'administration de la Collectivité autonome de Corse.

Troisième volet : j'aurai des propositions à faire j'écouterai avec attention celles qui seront portées et par la profession et par les autres groupes de l'Assemblée.

Alors que je m'entretenais avec les pêcheurs qui sont ici présents, ces derniers me disaient qu'ils étaient tout à fait d'accord pour participer à cette réunion - mais il ne faudrait pas que derrière on nous oublie -, je prends l'engagement aujourd'hui, on ne vous a jamais oublié, on vous oubliera encore moins après cette réunion de travail et on a vocation à faire que cette réunion débouche sur des décisions opérationnelles.

Je vous remercie.

**7<sup>MA</sup> SESSIONE STRASURDINARIA DI U 2023**  
**20 È 21 DI DICEMBRE**  
**7<sup>ÈME</sup> SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2023**  
**20 ET 21 DÉCEMBRE**

N° 2023/E7/081

**Question orale déposée par Mme Santa DUVAL**  
**Au nom du groupe « Un Soffiu Novu, Un Nouveau Souffle pour la Corse »**

**OBJET : TRAVAUX DE REFECTION DU COLLEGE JEAN NICOLI A PROPRIANO**

Monsieur le Président,  
Madame la conseillère exécutive,

C'est en qualité d'administratrice de notre collectivité au sein du collège Jean Nicoli à Propriano que je vous sollicite.

Le descriptif précis des opérations à effectuer est quasiment le même que lors de ma question écrite en 2019, à l'exception du changement du matériel informatique et de certains éléments liés à la mise en sécurité.

Les travaux à réaliser portent sur les points suivants :

- Le réaménagement des installations sanitaires pour arriver à un nombre de toilettes suffisant pour les presque 300 élèves en lieu et place des 4 unités actuelles en Algeco (2 pour les filles et 2 pour les garçons). Ne serait-il pas envisageable de faire un bâtiment en dur sur le côté ?
- Le déplacement du transformateur électrique, actuellement implanté dans une zone inondable.
- La remise en service dans le respect des normes de sécurité du portillon d'accès au gymnase puisqu'actuellement la porte est ouverte, n'importe qui pouvant entrer et sortir de l'établissement.
- Une dotation pour l'achat du petit matériel de cuisine. Trop de dépenses ayant été effectuées pour mettre aux normes la cuisine, le budget restant s'avère insuffisant.
- Et enfin le changement du véhicule de service du collège qui n'est plus en état depuis quelques semaines.

Des travaux très précis qui ont certes un coût mais qui répondent à un besoin impératif pour renouer avec des conditions de sécurité et de bien être optimales pour les élèves, enseignants et agents du collège Jean Nicoli.

Monsieur le Président,

Madame la conseillère exécutive,

Merci de bien vouloir m'indiquer si vous entendez accéder aux demandes de l'établissement, en précisant s'il vous plait les délais et le calendrier.

**SECONDA SESSIONE URDINARIA DI U 2023**  
**RIUNIONE DI I 20 E 21 DI DICEMBRE DI**  
**2023**

**2EME SESSION ORDINAIRE DE 2023**  
**REUNION DES 20 ET 21 DECEMBRE 2023**

2023 / E7/081

**REPONSE DE MADAME ANTONIA LUCIANI A LA QUESTION DEPOSEE PAR MADAME SANTA  
DUVAL AU NOM DU GROUPE UN SOFFIU NOVU**

**Objet : Travaux de réfection du collège Jean Nicoli à Pruprà**

Madame la Conseillère,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers à l'Assemblée de Corse,

Je vous remercie pour cette question qui me permet notamment de rappeler les modalités d'intervention de la Collectivité de Corse en matière d'équipement des Etablissement Public Locaux d'Enseignement (EPL) de Corse.

Notre Collectivité est propriétaire des bâtiments d'enseignement secondaire. A ce titre, elle assure les travaux importants comme les grosses réparations ou la réalisation d'extensions. L'établissement, affectataire de ces locaux, a la charge des petits travaux d'entretien. Pour ces derniers, le collège Jean Nicoli, comme les autres établissements, reçoit chaque année une subvention dédiée dite « subvention de maintenance corrective ». Le montant pour le collège Jean Nicoli, pour l'année 2023, est de 7 000 €. A noter qu'à la fin de l'année 2022 le collège n'avait pas consommé entièrement la subvention allouée. Le reliquat était de 2 758.41 €.

Tout au long de l'année, l'établissement peut échanger avec un référent technique désigné, agent de la Collectivité ayant en charge la programmation et le suivi des interventions de notre institution. Afin de préparer, budgéter et organiser ces interventions, et ce, comme indiqué dans le guide de maintenance communiqué à chaque établissement, ce dernier doit transmettre des « fiches navettes »

à la direction support de la Collectivité. Après vérification auprès des services, il s'avère que ces derniers n'ont reçu aucune « fiche navette » correspondant aux opérations de vous mentionnez.

Je souhaite néanmoins apporter quelques précisions concernant vos interrogations.

Un projet de réaménagement des installations sanitaires existe. Une étude est en cours au stade avant-projet. Si l'établissement le souhaite, elle sera poursuivie afin de réaliser un bâtiment en dur pour remplacer les Algeco.

Concernant le transformateur électrique, une étude technique sera menée dès le début de l'année.

Enfin, la remise en service du portillon d'accès au gymnase semble relever de l'entretien courant à la charge de l'établissement en mobilisant la subvention de maintenance corrective. Les services de la Collectivité vérifieront néanmoins ce point.

La Collectivité de Corse a également en charge l'équipement des EPLE. A ce titre, chaque année, les collèges et les lycées transmettent au service concerné un formulaire de demande d'équipement. Pour l'année 2023, le formulaire transmis le 12 avril dernier par le chef d'établissement mentionne les matériels suivants : du mobilier neuf pour équiper l'infirmerie (bureau, fauteuil et banquette), la salle des professeurs (fauteuils club, canapé et sièges visiteurs) ainsi qu'une autolaveuse pour les agents d'entretien.

Aucune demande relative à du petit matériel de cuisine ou pour le remplacement du véhicule de service du collège n'a été faite en 2023. Ces dernières, formalisées dans le cadre du plan d'équipement 2024, pourront bien entendu être instruites par le service dédié de notre Collectivité.

Vous l'avez compris, Madame la Conseillère, nous sommes totalement à disposition de l'ensemble des établissements de l'île pour répondre à leurs besoins courants et à leurs besoins plus structurants.

Je vous remercie.

**7<sup>MA</sup> SESSIONE STRASURDINARIA DI U 2023**  
**20 È 21 DI DICEMBRE**

**7<sup>ÈME</sup> SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2023**  
**20 ET 21 DÉCEMBRE**

**N° 2023/E7/082**

**Question orale déposée par Mme Chantal PEDINIELLI**  
**Au nom du groupe « Un Soffiu Novu, Un Nouveau Souffle pour la Corse »**

**OBJET : VOCATION DU COUVENT DE SAINTE LUCIE DE TALLANO ET  
PROJET HYSTERESIA**

Monsieur le Président,

Par cette question, je souhaiterais revenir sur la réunion qui s'est tenue le 9 novembre dernier à Sainte-Lucie de Tallano. La rénovation du Couvent devait être assorti de la création d'un pôle culturel au sein de la bâtisse.

Ça devait être en partie l'objet de la réunion du 9 novembre sur site. Mais en l'absence de réponses précises, je vous interroge pour connaître l'avenir du couvent, sa vocation culturelle, et les points de blocage, comme l'état d'avancement...

Ce jour-là, l'attention a été captée par le projet Hystérésia que nous avons découvert à cette occasion.

Outre le fait que nous avons découvert ce projet qui paraît déjà bien engagé, je m'étonne qu'il n'y ait pas eu d'appel d'offres auquel auraient pu candidater des artistes de l'Alta Rocca. Je vous avoue ne pas comprendre l'intérêt. On peine à finir et à rendre opérationnel le couvent, et on engloutit 150 000 euros dans une œuvre réalisée par des gens extérieurs au village, et ce, sans que la commune n'ait été associée.

Si la première partie de ma question porte sur le couvent, la deuxième concerne cette œuvre et les conditions de son élaboration : Comment ? Pourquoi ? Par qui ?

Je vous remercie.

**SECONDA SESSIONE URDINARIA DI U 2023**  
**RIUNIONE DI I 20 E 21 DI DICEMBRE DI**  
**2023**

**2EME SESSION ORDINAIRE DE 2023**  
**REUNION DES 20 ET 21 DECEMBRE 2023**

2023 / E7/082

**REPONSE DE MONSIEUR LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE A LA QUESTION  
DEPOSEE PAR CHANTAL PEDINIELLI AU NOM DU GROUPE UN SOFFIU NOVU**

**Objet** : Vocation du couvent de Santa Lucia di Taddà et projet Hystérésia

Merci, Madame la Conseillère ; avec l'autorisation de la conseillère exécutive, plus directement en charge de ce dossier, je vais vous répondre tout simplement.

D'abord, parce que c'est un dossier structurant, bien sûr, notamment pour Santa Lucia di Tallà, pour l'Alta Rocca, j'ai envie de dire pour l'ensemble de la Corse, mais si ce n'était que ça, la Conseillère exécutive pourrait le faire. Mais je vous réponds aussi parce que vous savez que j'ai un attachement particulier pour ce territoire et pour cette région. Donc je suis heureux de votre question. Je vous remercie de la poser, ça va me permettre de dissiper un certain nombre de malentendus comme j'ai eu l'occasion de le faire à l'occasion de la réunion qui a été organisée notamment avec les artistes qui s'étaient émus de la présentation du 9 novembre 2023. Mais comme ça, je pourrais mettre avec la Conseillère exécutive, devant cette Assemblée les choses totalement au point et je ne doute pas que les explications que je vais vous donner vous rassureront entièrement.

Alors premier volet de la question sur le devenir du couvent, me tournant également bien sûr vers Jean-Paul Panzani qui a eu l'occasion à plusieurs reprises d'attirer notre attention sur la nécessité d'être particulièrement engagé sur ce dossier. Alors, le Couvent, vous l'avez rappelé, menaçait ruine en 2013. C'est un bâtiment important avec un rayonnement qui va au-delà de la commune, Jean-Jacques Panunzi décide de le rénover, l'opération est lourde, elle est initiée en 2016 et elle se poursuit après la fusion avec donc le transfert de la compétence ; non seulement nous n'avons jamais remis en cause,

le principe et le montant des financements, mais nous l'avons complété pour que les travaux puissent être menés à leur terme et c'est le cas aujourd'hui. Je rappelle le coût total de chantier d'environ 2,5M d'euros.

Une phase de réception est en cours avec la levée des réserves qui devrait intervenir. Le bâtiment devrait donc être opérationnel au cours du premier trimestre 2024.

Sur le devenir, première phase à l'époque, le Conseil Départemental pense à un pôle culturel, mais il ne va pas plus loin dans la réflexion sur le projet. Lorsqu'on le reprend en 2018, il y a l'idée de faire du couvent « a Casa di u Territoriu », en même temps qu'un pôle culturel (en fait, un pôle d'innovation sociale). Il y a à ce moment-là une double réserve du territoire que j'entends et que je prends en compte. Il y a d'un côté Tallà qui dit, nous, on préfère être sur un axe uniquement culturel, et il y a les autres communes du territoire, et notamment Livia qui dit « réfléchissons, il y a une logique d'équilibre territorial global si il y a un instrument culturel, par exemple à Tallà, il serait logique qu'« a Casa di u Territoriu » puisse être par exemple à Livia », donc on entend cet argumentaire, et lors de la réunion du 9 novembre en présence du maire de Tallà et du président de la Communauté de communes, on acte l'abandon de la dimension pour l'innovation sociale pour recentrer le projet de Tallà uniquement sur la dimension culturelle. Reste maintenant à savoir ce que nous allons faire pour que ça soit un projet à la hauteur des ambitions non seulement de la commune, non seulement de l'Alta Rocca, mais de la Corse, et donc ce projet culturel dans ses dimensions finalisées, doit être construit ensemble.

Ce n'est pas la Collectivité de Corse, c'est une évidence, ce n'est pas le Conseil exécutif, ce n'est même pas l'Assemblée de Corse. Nous devons le faire ensemble, c'est pour cela que l'on va mettre les choses au clair. On va remettre en place un comité de pilotage avec le président de la Communauté de communes, les maires, les élus de l'Assemblée, le Conseil exécutif, les représentants du territoire, les acteurs et notamment les artistes et on va réfléchir ensemble.

Deuxièmement, quid du projet, là je prends ma part de maladresse parce que ça a été très mal compris et je comprends que ça puisse être très mal ressenti. Il se trouve que l'Alta Rocca est un territoire où il y a des artistes, que j'apprécie à titre personnel et que la Collectivité de Corse a toujours soutenu et c'est normal. Les gens viennent à cette réunion et ils entendent dire qu'il va y avoir une œuvre et que eux, qui sont des artistes du territoire, n'ont pas été consultés. Je comprends l'émotion. Je pense que les explications qui ont été données par la Conseillère exécutive auraient mérité d'être mieux entendues, mais le contexte ne l'a pas permis et c'est la raison pour laquelle j'exprime des choses aussi très clairement aujourd'hui.

Comment se passe la prise de contact avec le projet Hystéresia ? Ce dernier n'est pas conçu par rapport au couvent de Tallà. Le projet Hystéresia, c'est dans le cadre de la préparation de la candidature de Bastia, Capitale européenne de la culture; vous savez que nous avons lancé des ateliers auxquels tous les acteurs du monde culturel ont participé. D'ailleurs on se demande comment on peut continuer sur cette trajectoire qui a fédéré très largement un monde culturel qui souvent a tendance tantôt à vivre de façon un peu cloisonnée, tantôt de façon un peu conflictuelle, comme ça peut arriver. Donc il y a ces dynamiques et à ce moment-là, le projet nous est présenté, il est porté par un jeune artiste corse et par 222 artistes de renommée nationale et internationale, il est d'ailleurs exposé actuellement à Lausanne. Et ce projet nous intéresse, on a donc affecté 35000€ pour que les artistes avancent sur leur projet et c'est moi à ce moment-là qui dis : « est-ce que cela ne serait pas intéressant d'intégrer ce projet pour Tallà, pour lui donner une dimension supplémentaire ? », non pas pour se substituer ou pour devenir le centre, mais pour apporter un plus et notamment, je vous le dis, parce qu'on a des discussions avec la Sardaigne et que la Sardaigne est en train, vous le savez, d'obtenir l'implantation d'un télescope, il y a un vrai engouement. Il y a de la création économique et dans mon idée, je me suis

dit, ça peut donner une plus-value, y a un partenariat à faire entre l'Alta Rocca, la Sardaigne, etc., et c'est dans ce sens-là qu'on intègre possiblement le projet.

Nous n'avons rien décidé, deuxièmement, les 150000€, c'est une ligne budgétaire globale pour l'ensemble des œuvres. Troisièmement, moi, je suspends le projet Hystérésia, je le mets de côté. On verra à un moment donné si Tallà est intéressée pour l'intégrer avec l'accord de tout le monde. Si c'est une plus-value, on le fera, si on mène ce projet à son terme, on verra s'il y a d'autres sites culturels en Corse qui sont intéressés ; et reste maintenant à savoir ce qu'on va faire. Et c'est le comité de pilotage et ce que j'ai dit aux artistes, moi, ma vision mais je ne vais pas l'imposer, on va en discuter ensemble. Il est bien évident qu'il faut trouver au couvent de Tallà une dimension culturelle forte. Que cette dimension culturelle a la vocation à intégrer le regard des artistes de l'Alta Rocca sur leur terre et sur leur histoire et sur leur culture, et que donc il faut que dans notre projet, on intègre cela. Et j'ai même dit aux artistes, il faut que dans le comité de pilotage, on trouve le moyen de représenter les artistes du territoire sans qu'ils soient parties prenantes, pour qu'ensuite, lorsqu'on fera un appel à candidatures ou à projets, y compris pour produire des œuvres, des œuvres d'art venant enrichir le couvent, vous puissiez vous positionner.

Le problème, c'est que l'on devait le faire à la réunion avec vous, avec le maire de Tallà, avec le président de la Communauté de communes. Mais depuis un mois, vous avez vu dans quel tumulte permanent nous sommes donc moi ce que je vous dis très rapidement, en janvier prochain, on fait la réunion sur le site, avec la présence d'un Conseiller exécutif, en ma présence. On pose bien les choses, on dit aussi à ces artistes qui ont vécu cette présentation comme une remise en cause ou une façon de les marginaliser. Moi, je souhaite que les artistes de l'Alta Rocca soient en première ligne dans la valorisation du couvent, c'est une évidence. Je dis aussi aux gens que nous avons sollicité, que notre regard bienveillant par rapport à leur démarche reste acquis. On verra comment on construit les choses et les choses, on va les construire ensemble.

Je vous remercie.



**7<sup>MA</sup> SESSIONE STRASURDINARIA DI U 2023**  
**20 È 21 DI DICEMBRE**

**7<sup>ÈME</sup> SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2023**  
**20 ET 21 DÉCEMBRE**

**N° 2023/E7/083**

**Question orale déposée par Mme Marie-Anne PIERI**  
**Au nom du groupe « Un Soffiu Novu, Un Nouveau Souffle pour la Corse »**

**OBJET : FILIERE OVINE**

Monsieur le Président,

L'objet de ma question peut se résumer à comment trouver les voies et moyens pour sauver la brebis corse qui a été et doit redevenir le pilier de l'économie agropastorale de notre île.

La race ovine Corse est endémique et se caractérise par sa petite taille, sa rusticité et son potentiel laitier important. Son effectif est estimé à environ 110 000 têtes dont 90 000 reproductrices lorsque la Sardaigne en compte 4 millions.

Ça a longtemps été en Corse la clef de voûte de l'élevage de montagne grâce à ses atouts conjugués liés à l'exploitation du lait, de la viande et de la laine même si c'est le lait qui est la principale source d'activité.

Territorialement, la filière a évolué différemment. En Corse du Sud, on retrouve plutôt des élevages fermiers de 100 à 150 brebis qui transforment et commercialisent la totalité de la production. A l'inverse, en Haute-Corse, les élevages sont davantage axés sur la production et la livraison de lait avec des moyennes de 250 à 350 brebis par éleveur.

Le secteur est économiquement fragilisé avec un cheptel en repli, des structures de production moins nombreuses et une rentabilité moindre qu'auparavant. Le coût du foncier agricole, notamment lié au désordre de la propriété, n'y est pas étranger, mais aussi les épisodes épidémiques comme celle de fièvre catarrhale que nous vivons actuellement.

Les atouts de la filière ovine sont pourtant indéniables au-delà même de l'activité économique qu'elle représente. Je pense à l'entretien des terres de parcours en

montagne et de fait, une contribution irremplaçable à la préservation de l'environnement.

Il existe des pistes pour promouvoir la brebis corse, pour consolider le cheptel et redonner ses lettres de noblesse à l'élevage ovin :

- Il y a bien sûr la démarche AOP et ce, sans opposer les bergers. Fermier ou producteur, chacun doit pouvoir vivre dignement de son travail.
- Il y a également l'accès au foncier avec des mesures fortes reposant sur un levier fiscal.
- L'abattoir petit ruminant, indispensable corollaire de la filière et qu'on annonçait en plaine orientale.
- La production de l'aliment en Corse pour éviter les surcoûts et leur poids démesuré pour les éleveurs.

Une réflexion d'ensemble est à mener pour promouvoir la filière, en travaillant sur tous ces points. L'objet de ma sollicitation consiste à savoir s'il était possible de la mener au sein de l'ODARC, en y associant les autorités consulaires agricoles afin de déboucher sur un plan d'actions ambitieux.

Je vous remercie.

**SECONDA SESSIONE URDINARIA DI U 2023**  
**RIUNIONE DI I 20 E 21 DI DICEMBRE DI**  
**2023**

**2EME SESSION ORDINAIRE DE 2023**  
**REUNION DES 20 ET 21 DECEMBRE 2023**

2023 / E7/083

**REPONSE DE MONSIEUR DOMINIQUE LIVRELLI A LA QUESTION DEPOSEE PAR MARIE-ANNE  
PIERI AU NOM DU GROUPE UN SOFFIU NOVU**

**Objet** : Filière ovine

Merci Madame la Présidente,

Merci Madame la Conseillère, pour cette question.

La filière ovine corse est au cœur des préoccupations de l'ODARC et j'ai plusieurs fois eu l'occasion de le souligner dans cette Assemblée.

Aujourd'hui encore, avec l'implication forte de l'ODARC dans le cadre de la crise engendrée par la fièvre catarrhale et la mise en place d'une aide exceptionnelle à la reconstitution des cheptels touchés. En effet, alors que la situation était bloquée et que l'Etat au niveau national se refusait d'activer le régime d'aide exempté permettant le financement du renouvellement des animaux morts, c'est la Collectivité de Corse qui a décidé de mobiliser ce régime d'aide et ainsi venir en cofinancement des crédits Etat pour que les éleveurs puissent être indemnisés en dehors du régime « de minimis » et à la juste valeur de leurs pertes.

Il me semble également utile de rappeler le doublement de l'aide ovine du 1er pilier de la PAC pour les éleveurs en AOP Brocciu à l'initiative de l'ODARC.

De même, l'ODARC encourage toutes les opérations visant à l'autonomie alimentaire des cheptels avec notamment la mise en place du plan protéique et du plan d'investissement exceptionnel

d'amélioration de la gestion des ressources pastorales avec le financement de tracteurs même à chenilles, équipés de gyrobroyeurs.

Des travaux en matière de recherche sont également engagés sur la station d'expérimentation de l'ODARC à Altiani, que ce soit sur la qualité fine du lait et sur la capacité d'ingestion de la brebis corse ainsi que sur la transformation fromagère fermière et particulièrement la typicité des fromages fermiers corses afin de défendre les modes de production traditionnels : race corse, pastoralisme, lait cru, etc.

Dans le cadre de la prochaine programmation, l'ODARC a également souhaité soutenir fortement cette filière dans le cadre des aides à la modernisation du PSN avec notamment la bonification des taux d'intervention à hauteur de 60% pour les aînés et 80% pour les JA, seule filière avec la filière caprine, à bénéficier de ses niveaux d'aide.

Comme vous le soulignez, plusieurs autres outils sont en cours de mise en place : l'abattoir petits ruminants qui est désormais inscrit au futur schéma territorial de l'abattage, la problématique foncière pour laquelle nous espérons que le processus d'autonomie et notamment son volet « foncier et fiscalité » permettra d'apporter des solutions concrètes...

Toutefois, la relance de cette filière ovine corse ne pourra se faire sans une remise à plat de la méthode de travail entre tous les acteurs. En effet malgré plus de 2 millions d'euros annuels dédiés au développement des actions collectives et de l'appui technique dans cette filière, dans le cadre du plan ambition cofinancé par l'Etat et la CDC et permettant de financer 40 salariés à temps complet, les résultats ne sont pas à la hauteur des ambitions.

Cette réflexion, je l'ai partagée avec les différents acteurs de la filière et au premier plan, avec l'ILOCC. Il est indispensable d'engager un travail de fond et de forme sur l'accompagnement technique et sanitaire des éleveurs, sur l'autonomie alimentaire des exploitations, sur la professionnalisation des exploitants et sur la commercialisation des produits. Ce travail doit se faire en concertation avec tous les acteurs concernés et notamment les chambres d'agriculture qui assurent le contrôle laitier et l'appui technique dans cette filière.

Dès janvier, j'organiserai une rencontre sur Altiani avec les acteurs principaux pour engager un processus de travail autour de ces thématiques afin de transcrire les résultats de ces échanges, dès 2024, dans le cadre du plan ambition.

Je vous remercie.